

Vous avez droit
à l'amour
Vous avez droit
à l'action
Vous avez droit
à l'aventure
Vous avez droit
à la parole
Vous avez droit
à l'originalité
Vous avez droit
aux idées
Vous avez droit
à l'heure juste



Mission du Barreau

Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.

Édité en juin 2018 par le Barreau du Québec

ISBN (imprimé) : 978-2-924857-33-5

ISBN (PDF) : 978-2-924857-32-8

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2018

La forme masculine est utilisée dans le seul but d'alléger le texte. Lorsque le contexte s'y prête, elle désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Lettre de présentation — Le 14 juin 2018

Madame Stéphanie Vallée

- Ministre de la Justice du Québec et procureure générale
- Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
- Ministre responsable de la Condition féminine
- Ministre responsable de la région de l'Outaouais
- Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2017-2018 du Barreau du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2018.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre considération.

**Le bâtonnier du Québec,
M^e Paul-Matthieu Grondin**

Madame Diane Legault

- Présidente
- Office des professions

Madame la Présidente,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter l'édition 2017-2018 du rapport annuel du Barreau du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2018.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération.

**Le bâtonnier du Québec,
M^e Paul-Matthieu Grondin**

Monsieur Jacques Chagnon

- Président de l'Assemblée nationale
- Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma considération.

**La ministre responsable de l'application
des lois professionnelles, Stéphanie Vallée**

Table des matières

Lettre de présentation — Le 14 juin 2018	3
Rapport du bâtonnier	7
Rapport de la directrice générale	10
Les membres	13
Les reconnaissances	17
Plan stratégique 2014-2018	19
Organigramme	20
L'Assemblée générale annuelle des membres	21
Le Conseil d'administration	22
Le Conseil des sections	26
Rapport du Service de la qualité de la profession	28
Le Comité de la formation continue	30
Le Comité de l'inspection professionnelle	31
Le rapport du Bureau du syndic	32

Le Comité sur l'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats	34
Le Conseil de discipline	42
Le Comité de révision des plaintes	42
Le Comité du Fonds d'indemnisation	43
Le Comité d'accès à la profession	44
Le Comité des équivalences	46
Le Comité de la formation des avocats	47
Le Comité de la formation professionnelle	48
Le Comité des requêtes	50
Le Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances	52
Le Comité accréditeur en médiation familiale	53
Le Comité sur la sténographie	54
Le Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat	55
Le personnel du Barreau	56
Les cotisations du Barreau du Québec	60



LE BÂTONNIER DU QUÉBEC,
M^e PAUL-MATTHIEU GRONDIN

Dès mon assermentation au poste de bâtonnier, je souhaitais que nous fassions preuve d'audace. Nous nous sommes fixé des buts ambitieux. Les principaux objectifs de la dernière année visaient une transparence accrue, un assainissement des finances et la revendication d'un système de justice moderne et moins coûteux.

Je vous présente un rapport de réalisations qui est le fruit des travaux d'une équipe. Nos actions, ce sont celles du Conseil d'administration et d'une permanence forte sous la houlette de la directrice générale, M^e Lise Tremblay, et de la secrétaire de l'Ordre, M^e Sylvie Champagne.

Financement de la justice

Longtemps la justice était perçue comme le parent pauvre des postes budgétaires du gouvernement du Québec. Nous nous sommes donné le mandat de consacrer beaucoup d'effort au dossier du financement de la justice en chiffrant les besoins du système. Nous avons multiplié les rencontres avec les élus de tous les partis politiques de l'Assemblée nationale du Québec. Puis, le 1^{er} mars dernier, nous avons dévoilé publiquement nos demandes en vue du budget provincial. Nous pouvons nous réjouir, car après avoir réclamé pendant des années ces investissements significatifs, notre travail acharné a rapporté. En effet, le gouvernement du Québec a annoncé dans son budget une somme de 500M\$ visant à moderniser notre système de justice avec un virage informatique. Ainsi, nous pouvons revendiquer une victoire pour la justice. Cette somme permettra aux citoyens des gains de temps et d'argent, et facilitera le travail des membres. Je me permets de souligner l'important travail de la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, dans le dossier, qui peut être fière de ce leg.

...le gouvernement du Québec a annoncé dans son budget une somme de 500M\$ visant à moderniser notre système de justice avec un virage informatique.

Le Barreau peu bien revendiquer, mais s'il n'y avait pas eu de volonté au niveau politique, cette somme n'aurait pu être investie.

Une formation continue plus souple

Notre mission première étant la protection du public, nous voulons moderniser la formation continue obligatoire en misant sur une approche qui responsabilisera les membres et allégera son administration, une tendance lourde parmi les ordres professionnels, dont l'Ordre des comptables professionnels agréés et l'Ordre des ingénieurs. La réforme renforcera les compétences en matière d'éthique, de déontologie et de pratique professionnelle.

Transparence

En ce qui a trait aux cotisations, nous avons de bonnes nouvelles. Pour l'année 2018-2019, la cotisation au Barreau du Québec totalisera 855,25 \$ par membre. C'est une baisse de 29 % depuis quatre ans, et de 12 % cette année. Nous avons fait un exercice pour assainir nos finances et les résultats sont au rendez-vous. Nous avons pleinement l'intention de maintenir les cotisations à un montant raisonnable. Ces efforts sont non seulement ceux du conseil d'administration actuel, mais de ceux des dernières années aussi, qui ont fait de l'assainissement de nos finances une priorité.

Puis, il ne faut certainement pas oublier notre effort de transparence. J'ai promis que les procès-verbaux du Conseil d'administration du Barreau du Québec seraient publiés. C'est fait! Les membres doivent pouvoir faire le suivi des dossiers qui les touchent directement et avoir accès à nos délibérations.

Quant à la rémunération du bâtonnier, je me suis engagé à la réduire substantiellement. Or, un comité indépendant a été mandaté pour présenter ses recommandations aux membres du Conseil d'administration de l'Ordre, qui les a approuvées. Ce faisant, à compter de l'exercice 2018-2019, la rémunération du bâtonnier sera fixée à 235 575 \$, soit une baisse pérenne de 25 % du montant actuel. Par ailleurs, j'ai indiqué que je donnerais également 80 000 \$ de mon salaire de 2017-2018 à des initiatives d'accès à la justice.

Pour l'année 2018-2019, la cotisation au Barreau du Québec totalisera 855,25 \$ par membre. C'est une baisse de 29 % depuis quatre ans, et de 12 % cette année.

...à compter de l'exercice 2018-2019, la rémunération du bâtonnier sera fixée à 235 575 \$, soit une baisse pérenne de 25 % du montant actuel.

Accès à la justice

Alors que le débat sur le mouvement #moiaussi se dessinait, le Barreau du Québec avait déjà fait ses devoirs en formant un groupe de réflexion sur le traitement des dossiers d'agression sexuelle au début de 2017. Nous avons présenté nos pistes de solution, dont l'implantation du modèle « Philadelphie » dans les corps de police du Québec. L'Ordre a également procédé à la révision de sa politique contre le harcèlement en milieu de travail et incite les cabinets à se doter d'une telle politique. Nous lancerons prochainement une vaste consultation auprès des membres afin de mesurer l'ampleur du phénomène d'inconduite sexuelle dans la profession.

Nous nous sommes adressés à la Commission d'enquête sur les rapports entre les Autochtones et certains services publics pour présenter 36 recommandations visant à améliorer le système de justice des communautés autochtones. Les décennies s'écoulent, mais les discours, les consultations et les promesses brisées s'accumulent. Il faut de la volonté, du financement et des ressources pour remédier à la situation.

La justice est en ce moment à un point tournant de son histoire. Alors que l'intelligence artificielle progresse à une vitesse fulgurante, nous devons être à l'affût des nouvelles initiatives pour nous assurer que celles-ci sont mises au service du citoyen. J'en parle régulièrement depuis mon entrée en fonction pour sensibiliser les membres, mais l'intelligence artificielle forcera notre profession à nous adapter.

À l'automne, nous avons mis sur pied un groupe de travail sur le financement de la justice. Ce groupe a chiffré les besoins en justice et a identifié les grandes réformes dont nous avons besoin dans notre système de justice. La voix du Barreau du Québec retentira dans les mois à venir, particulièrement dans la campagne électorale provinciale afin de forcer les partis politiques à se prononcer sur les grandes réformes nécessaires en justice que nous présenterons. L'accès à la justice n'est pas un caprice, mais bien un pilier fondamental de tout chef de parti qui aspire à gouverner.

En somme, nous partageons l'ambition de faire de la justice une des principales priorités de nos gouvernements. C'est en prenant soin de notre Barreau qu'ensemble, nous ferons rayonner la justice.



Le bâtonnier du Québec,
M^e Paul-Matthieu Grondin

Rapport de la directrice générale



LA DIRECTRICE GÉNÉRALE,
LISE TREMBLAY, LL. B., MBA

Le Barreau du Québec poursuit sa lancée amorcée il y a plus d'un an lors de la restructuration administrative de l'Ordre. Depuis, la synergie qui existe entre les différents services du Barreau lui permet d'atteindre et même de dépasser ses objectifs d'efficacité, d'efficience et de rendement sans compter l'ascendant positif de cette restructuration sur le travail d'équipe, les processus et le partage d'information.

Service de la qualité de la profession et formation continue obligatoire

Le Service de la formation continue obligatoire s'est joint au Service de la qualité de la profession réunissant ainsi les activités de prévention et de formation. Grâce à cette intégration, le Service de la qualité de la profession peut maintenant mieux concevoir des outils d'aide à la pratique et organiser des activités de formation qui correspondent aux besoins des membres. Par exemple, un projet pour le développement de nouvelles formations en matière de déontologie est présentement à l'étude et un colloque sur le sujet a été présenté au printemps.

Cela dit, entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018, la formation continue a offert :

- 132 activités de formation en salle (cours, colloques, séminaires, Rendez-vous de la formation, Grands Rendez-vous)
- 85 formations en ligne, dont 5 nouvelles, en plus des 61 formations en ligne de l'École du Barreau du Québec

Ce qui représente :

- 12 043 inscriptions
- 1 470 heures de formation

De plus, parmi les outils mis à la disposition des membres, le Service de la qualité de la profession a produit, notamment, le document *Sous la loupe des barreaux de section 2017*, une édition spéciale du Barreau-Mètre, qui dresse un portrait décrivant les différentes réalités de chacune des régions.

Par ailleurs, le Barreau a développé un nouveau service téléphonique sans frais destinés aux personnes accusées qui ne sont pas représentées par un avocat et qui ne sont pas éligibles à l'aide juridique. Il s'agit de la Ligne Info-Droit criminel qui met les gens en contact avec des avocats criminalistes bénévoles afin de les aider à mieux comprendre la justice criminelle et pénale. Toutefois, le service n'est pas destiné à fournir des consultations juridiques ni un service d'accompagnement ou de représentation par avocat.

Nouveau site Web

Soucieux de resserrer ses liens avec ses publics cibles, le Barreau a procédé à la refonte de son site Web afin de mieux mettre en lumière son rôle de protection du public, d'améliorer l'expérience de navigation des utilisateurs et de faire rayonner ses activités et ses réalisations de même que ses recommandations sur les aspects législatifs touchant le public.

C'est donc avec ces objectifs en tête que le Barreau a mandaté la firme Sigmund de Québec qui a effectué un travail colossal avant le lancement officiel du nouveau site Web en mars dernier. Épuré, dynamisé, humanisé, il adopte une ergonomie souple et intuitive en plus d'offrir des nouveautés et des bonifications. Par exemple, le bottin des membres a été repensé afin de permettre d'effectuer une recherche par région ou par langue, ce qui était impossible auparavant, et il est également possible de géolocaliser les membres. Et c'est sans compter qu'il offre maintenant la possibilité de maximiser l'expérience de navigation sur tablette et téléphone intelligent.

École du Barreau

De son côté, l'École du Barreau travaille actuellement à déterminer les orientations que pourrait prendre le futur programme de formation. La révision du programme est en effet devenu nécessaire afin de mieux répondre aux impératifs de protection du public, aux besoins du marché, aux besoins de formation des jeunes avocats et pour que les nouvelles technologies soient, le cas échéant, mises à contribution.

Pour ce faire, l'école s'est dotée d'un plan d'action, lequel permet de circonscrire quatre grands enjeux :

- L'approche pédagogique
- Le format de l'enseignement
- Le mode d'évaluation en continu
- Le positionnement de l'École

Reste maintenant à déterminer les actions concrètes qui seront mises de l'avant.

Rapport de la directrice générale

Refonte du Tableau de l'Ordre et intelligence artificielle

Projet d'envergure, les travaux de refonte du Tableau de l'Ordre se poursuivent. En parallèle, le Barreau s'est associé à la Chambre des notaires du Québec et à l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour développer un espace infonuagique sécurisé pour les besoins d'archivage des membres dans le but de favoriser l'élimination du papier. À cela s'ajoute l'utilisation d'adresses courriel sécurisées et la signature numérique. Les travaux sont largement amorcés et le projet devrait voir le jour au cours des prochains mois.

Enfin, il est à noter que les efforts du Barreau pour répondre aux demandes des membres et du public, que ce soit par l'entremise de la Ligne Info-Barreau ou du clavardage, ont permis de répondre à 71 229 appels et à 487 demandes de clavardage. Plus précisément :

Info-Barreau: 71 229 appels reçus. De ce nombre :

- 16 % concernaient la recherche d'un avocat par région
- 10 % concernaient le dépôt d'une demande d'enquête au bureau du syndic
- 9 % concernaient l'obtention de coordonnées d'un avocat
- 6 % concernaient la recherche d'un testament ou d'un mandat
- 1 % concernaient le délai de traitement d'un dossier par un avocat

Clavardage

- **487** demandes de clavardage ont été reçues. De ce nombre, **293** demandes provenaient du public et **194** demandes provenaient de membres du Barreau.

Finalement, il importe de souligner que le Barreau du Québec poursuit continuellement ses objectifs d'efficacité et d'efficience. L'atteinte de ces objectifs se traduit notamment par une diminution des dépenses d'environ 1,7 million pour l'exercice financier 2017-2018 comparativement à l'exercice financier précédent. C'est une diminution de 5 %!

Tous ces projets et ces réalisations sont possibles grâce au travail de nombreuses personnes. Il s'agit, entre autres, des employés du Barreau du Québec qui, par leurs efforts et leur dévouement au quotidien, veillent non seulement à la bonne marche des dossiers du Barreau, mais aussi à assurer la mission de protection du public. C'est pourquoi je tiens à les remercier sincèrement. Je salue leur passion et leur travail acharné!



La directrice générale,
Lise Tremblay, LL. B., MBA

La profession en chiffres

NOMBRE TOTAL DE MEMBRE
AU 31 MARS 2018: 26 799

14 221 AVOCATES
12 578 AVOCATS

L'âge moyen des membres est de 45 ans:

→ **49 ANS** PARMIS LES AVOCATS

→ **41 ANS** PARMIS LES AVOCATES

En moyenne, les membres

comptent 18 années de pratique:

→ **21,5 ANS** PARMIS LES AVOCATS

→ **14 ANS** PARMIS LES AVOCATES

La diversité

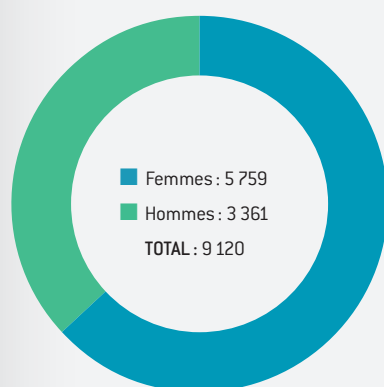
Nombre de membres ayant volontairement
indiqué l'appartenance à l'un de ces groupes

	AVOCATS	AVOCATES	TOTAL
AUTOCHTONES	61	72	133
GROUPE ETHNOCULTURELS	875	1 234	2 109
LGBT (LESBIENNES, GAIS, BISSEXUELS ET TRANS)	369	130	499
PERSONNES HANDICAPÉES	82	59	141

La relève

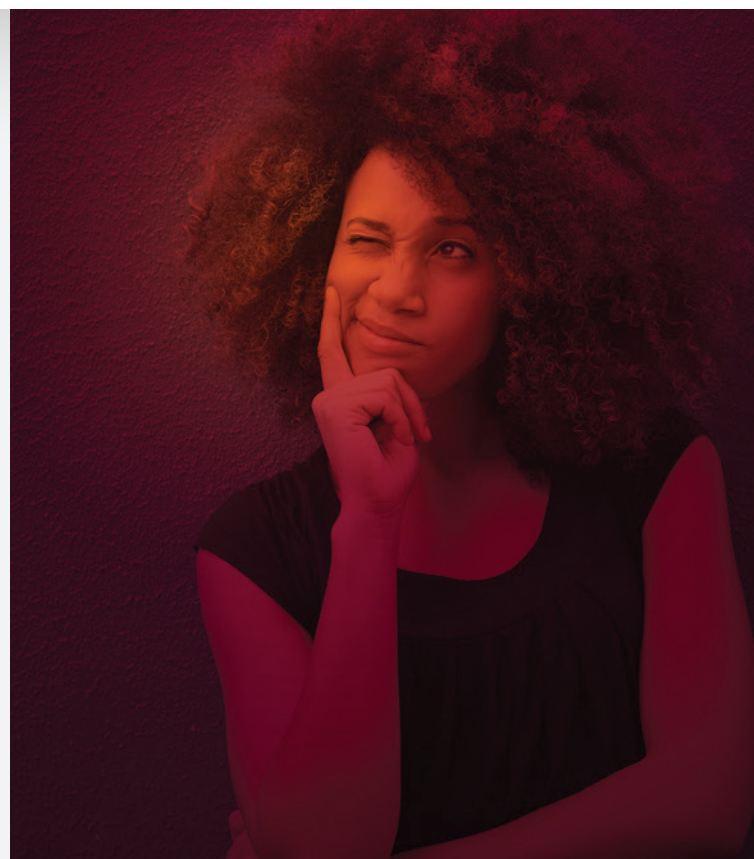
Les avocats comptant dix ans et moins de pratique
représentent 34 % de la profession. Parmi la
relève, 63 % sont des femmes et 17 % s'identifient
comme Autochtones ou membres d'un groupe
ethnoculturel recensé.

Proportion des membres comptant
10 ans de pratique et moins



Des membres qui sont aussi des parents

Le Barreau offre des programmes d'aide financière
et de coaching à ses membres nouveaux parents. En
2017-2018, 235 avocates et 63 avocats se sont prévalus
de l'un ou l'autre de ces programmes.



Avocats à la retraite

Le Barreau offre la possibilité à ses membres de 55 ans et
plus d'opter pour la catégorie *avocat à la retraite*. En date
du 31 mars 2018, 506 avocates et 926 avocats ont choisi
de s'inscrire à cette catégorie.

Les membres

Le Tableau de l'Ordre

LE TABLEAU DE L'ORDRE COMPTE
1102 NOUVELLES INSCRIPTIONS
**DONT 709 AVOCATES
ET 413 AVOCATS**

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre selon la région administrative

		NOMBRE
01	Bas-Saint-Laurent	175
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	356
03	Capitale-Nationale	3603
04	Mauricie	279
05	Estrie	553
06	Montréal	13419
07	Outaouais	729
08	Abitibi-Témiscamingue	172
09	Côte-Nord	96
10	Nord-du-Québec	16
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	69
12	Chaudière-Appalaches	425
13	Laval	869
14	Lanaudière	372
15	Laurentides	762
16	Montréal	2304
17	Centre-du-Québec	216
99	Hors du Québec	2384

Les radiations

MOTIF DE LA RADIATION	NOMBRE
Radiation disciplinaire	26
Radiation en vertu des articles 85.3 du <i>Code des professions</i> (non-paiement de la cotisation, défaut de remplir l'inscription annuelle et non-paiement de la prime d'assurance responsabilité)	45
Radiation (Comité des requêtes, articles 55.1 et 55.2 du <i>Code des professions</i>)	0
Radiation pour curatelle (article 69.1 de la <i>Loi sur le Barreau</i>)	0
Radiation administrative FCO (article 19 du <i>Règlement sur la formation continue obligatoire</i>)	16

LES LIMITATIONS ET SUSPENSIONS	NOMBRE
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	8
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	11

Les registres

Durant l'exercice 2017-2018, 1 076 testaments et 875 mandats de protection ont été inscrits aux Registres des testaments et des mandats de protection. De plus, 70 916 recherches ont été effectuées dans les Registres.

	2017-2018	Cumulatif (depuis le 6 mai 2004 jusqu'au 31 mars 2018)
S.E.N.C.R.L.		
Nombre total de membres du Barreau du Québec faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.		4426
Nombre total de nouvelles S.E.N.C.R.L.	12	210
S.P.A.		
Nombre total de membres du Barreau du Québec faisant partie d'une S.P.A.		3281
Nombre total de nouvelles S.P.A.	161	1656

Les permis

CATÉGORIE DE PERMIS	REÇUS	ACCEPTÉS	REFUSÉS	REÇUS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis d'exercice réguliers	1102	1102	0	0
Autorisations spéciales en vertu de l'article 42.4 du <i>Code des professions</i>	643	619	4	20
Permis spéciaux de conseiller juridique canadien	6	4	0	2
Permis spéciaux de conseiller juridique étranger	10	9	0	1
Permis spéciaux de conseiller juridique d'entreprise	3	3	0	0
Permis temporaires en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	18	18	0	0
Permis restrictifs temporaires en vertu de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	13	10	0	3
Conseillers en loi en vertu de l'article 55 de la <i>Loi sur le Barreau</i>	9	9	0	0
Conseillers en loi en vertu de l'article 56 de la <i>Loi sur le Barreau</i>	7	7	0	0
ARM (arrangement de reconnaissance mutuelle)	25	5	5	15
ALPAQ (autorisation légale d'exercer la profession d'avocat hors Québec)	31	16	10	5

Les permis par section

SECTIONS	AVOCATS		CONSEILLERS EN LOI	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Abitibi-Témiscamingue	70	112		
Arthabaska	128	119		
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	119	129		
Bedford	113	128		
Côte-Nord	45	52		
Laurentides–Lanaudière	549	613	1	
Laval	432	447		
Longueuil	618	827	2	
Mauricie	152	139		
Montréal	7046	7662	6	3
Outaouais	698	883		
Québec	1865	2212	2	1
Richelieu	307	391		
Saguenay–Lac-Saint-Jean	188	200		
Saint-François	248	307		
TOTAL	12578	14221	11	4
GRAND TOTAL : 26 799 membres (excluant les conseillers en loi)				

Note : Sur les 26 799 membres, 213 sont inscrits dans plus d'une section.

Les membres



Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

La police d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec couvre tous les avocats qui ne sont pas exemptés de souscrire à l'assurance responsabilité professionnelle. Au 31 mars 2018, 15 802 avocats souscrivaient au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle; 62 de ces assurés étaient titulaires d'un permis spécial; 7 347 assurés exerçaient leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions. La protection d'assurance est identique pour tous les assurés. La police prévoit les garanties suivantes:

- Assurance pour la responsabilité professionnelle (Garantie A et B): 10 000 000 \$ par sinistre sans limite annuelle
- Assurance pour détournement (Garantie C): 1 000 000 par sinistre sans limite annuelle
- Endommagement de biens confiés à un assuré: 1 000 000 \$ sans limite annuelle
- Limitation interjuridictionnelle: 1 000 000 \$ sans limite annuelle
- Titulaire d'un permis spécial ou conseiller en loi: 1 000 000 \$ sans limite annuelle

Le terme «assuré» comprend l'assuré désigné (c'est-à-dire l'avocat souscrivant à la police) ainsi que la société par actions ou la société en nom collectif à responsabilité limitée au sens du chapitre VI.3 du *Code des professions*, RLRQ, c. C-26, dûment constituée, au sein de laquelle l'assuré désigné est ou a été autorisé à exercer ses activités professionnelles conformément à ce chapitre et conformément au *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité*, RLRQ, c. B-1, r. 9.

En remettant la Médaille du Barreau et les prix Mérite, le Barreau du Québec rend hommage à des avocates et à des avocats d'exception qui se sont illustrés par leur contribution à la justice, au droit et à la profession. Voici les récipiendaires de l'année 2017.

Médaille du Barreau du Québec



M^e PIERRE MARC JOHNSON

Mérite du Barreau du Québec



LA BÂTONNIÈRE JOHANNE BRODEUR, AD. E.

Mérite Innovations- Accès justice



M^e ALEXANDRE DÉSY

Mérite du Barreau du Québec



M^e L. JEAN FOURNIER, CM, CQ, MSM, AD. E.

Mérite Christine- Tourigny



M^e MARIE RINFRET

Mérite du Barreau du Québec



LE BÂTONNIER BERNARD SYNNOTT, AD. E.

Les reconnaissances



L'attribution de la distinction *Avocat émérite* (Ad. E.) se fait parmi les membres qui se distinguent par l'excellence de leur carrière professionnelle, leur contribution exceptionnelle à la profession ou leur engagement dans le milieu social ou communautaire. Les récipiendaires de l'année 2017 sont :

- | | | |
|--|--|--|
| ■ M ^e Philippe Henri Bélanger, Ad. E.
Montréal | ■ M ^e Olivier Kott, Ad. E.
Montréal | ■ M ^e Francine Payette, Ad. E.
Laval |
| ■ M ^e Charles Belleau, Ad. E.
Outaouais | ■ M ^e Christiane Lalonde, Ad. E.
Laval | ■ M ^e Ginette Piché, Ad. E.
Montréal |
| ■ M ^e Daniel Desjardins, Ad. E.
Montréal | ■ M ^e André Laporte, Ad. E.
Laurentides-Lanaudière | ■ M ^e Elisabeth Pinard, Ad. E.
Québec |
| ■ M ^e Nicola Di Iorio, Ad. E.
Montréal | ■ M ^e Marie Laure Leclercq, Ad. E.
Montréal | ■ M ^e René Provost, Ad. E.
Montréal |
| ■ M ^e Fabien Gélinas, Ad. E.
Montréal | ■ M ^e Guy Lefebvre, Ad. E.
Montréal | ■ M ^e Sylvia Reiter, Ad. E.
Montréal |
| ■ M ^e Eloïse Gratton, Ad. E.
Montréal | ■ M ^e Julie-Martine Loranger, Ad. E.
Montréal | ■ M ^e Stéphane Reynolds, Ad. E.
Saint-François |
| ■ M ^e Shahir Guindi, Ad. E.
Montréal | ■ M ^e Roch Maltais, Ad. E.
Québec | ■ M ^e Martine Valois, Ad. E.
Montréal |
| ■ M ^e Jean Houde, Ad. E.
Montréal | ■ M ^e Monique Mercier, Ad. E.
Montréal | ■ M ^e Gilda Villaran-Calderon, Ad. E.
Montréal |
| ■ M ^e Isabelle Hudon, Ad. E.
Québec | ■ M ^e André Morrisette, Ad. E.
Montréal | |
| ■ M ^e Pierre Marc Johnson, Ad. E.
Montréal | ■ M ^e Odette Nadon, Ad. E.
Montréal | |



MISSION



Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.

VALEURS



- Justice
- Confiance
- Compétence

VISION 2018



Le Barreau du Québec est un acteur crédible mobilisateur et incontournable au sein de la société et qui agit de manière performante et efficace.

Orientations stratégiques

1. Accroître la protection du public par des mesures préventives et dissuasives
2. Redéfinir notre gouvernance pour permettre plus d'efficacité au Barreau du Québec et ainsi accroître sa performance dans la réalisation de sa mission
3. Automatiser les opérations et multiplier les réseaux de distribution de l'information, des produits et des services en assurant une qualité de service uniforme et continue
4. Définir une stratégie qui permettra au Barreau du Québec de renforcer le lien de confiance avec le public et ses membres
5. Définir un plan de positionnement pour accroître le leadership du Barreau du Québec au sein du milieu juridique
6. Collaborer avec les acteurs du milieu juridique pour travailler ensemble à un meilleur accès à la justice

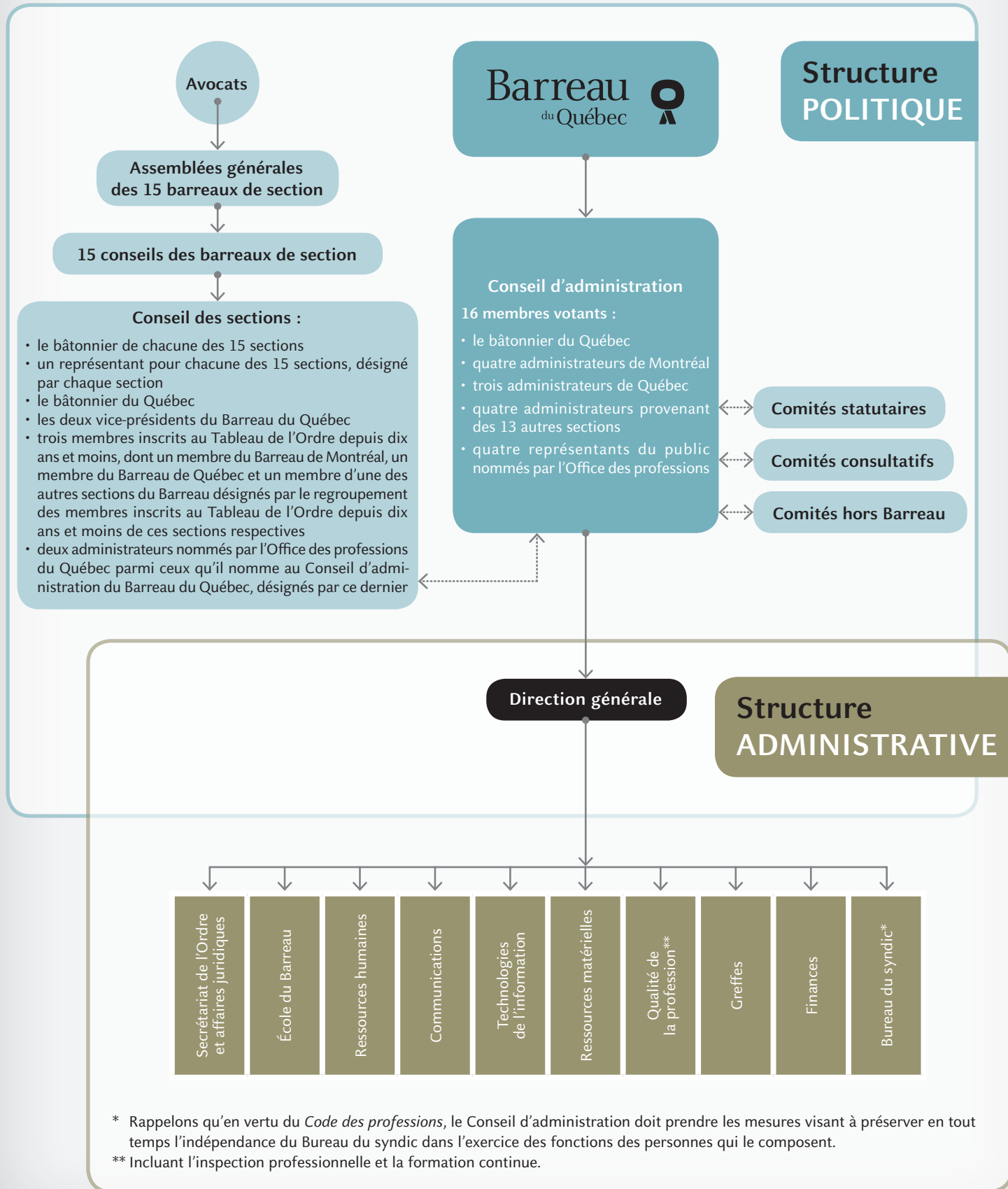
Objectifs stratégiques



- 1.1 Assurer la surveillance des comptes en fidéicomis et de la comptabilité des avocats
- 1.2 Accroître la performance des interventions préventives et disciplinaires
- 1.3 Assurer le maintien des compétences professionnelles des avocats
- 2.1 Opérer le changement de structure de gouvernance
- 2.2 Assurer l'adéquation politique et administrative résultant du changement
- 3.1 Automatiser les opérations
- 3.2 Multiplier les canaux de distribution de l'information, des produits et des services
- 3.3 Assurer des qualités de service réelles et identiques partout et en tout temps
- 3.4 Accroître la performance et l'efficacité organisationnelle
- 4.1 Accroître la satisfaction du public et des membres
- 4.2 Accroître le sentiment d'appartenance des membres à leur ordre professionnel
- 4.3 Maintenir la cohérence dans la mise en œuvre des priorités stratégiques
- 5.1 Renforcer le positionnement neutre, crédible et apolitique du Barreau du Québec
- 5.2 Assumer le rôle sociétal du Barreau du Québec
- 5.3 Évaluer les opportunités d'alliance stratégique avec les intervenants du milieu juridique
- 5.4 Évaluer la valeur ajoutée des activités internationales
- 6.1 Accroître le niveau de connaissance du système de justice au sein de la population
- 6.2 Outiller les avocats pour favoriser l'accès à la justice (justice participative, tarification, multidisciplinarité, modèle d'affaires)

Organigramme

Le Barreau du Québec est au service de 8000000 de Québécois



L'Assemblée générale annuelle des membres

L'Assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec, lors de laquelle le rapport annuel 2016-2017 a été présenté, s'est tenue le samedi 16 juin 2017, à compter de 12 h 15, à la salle de bal du Fairmont le Château Frontenac à Québec.

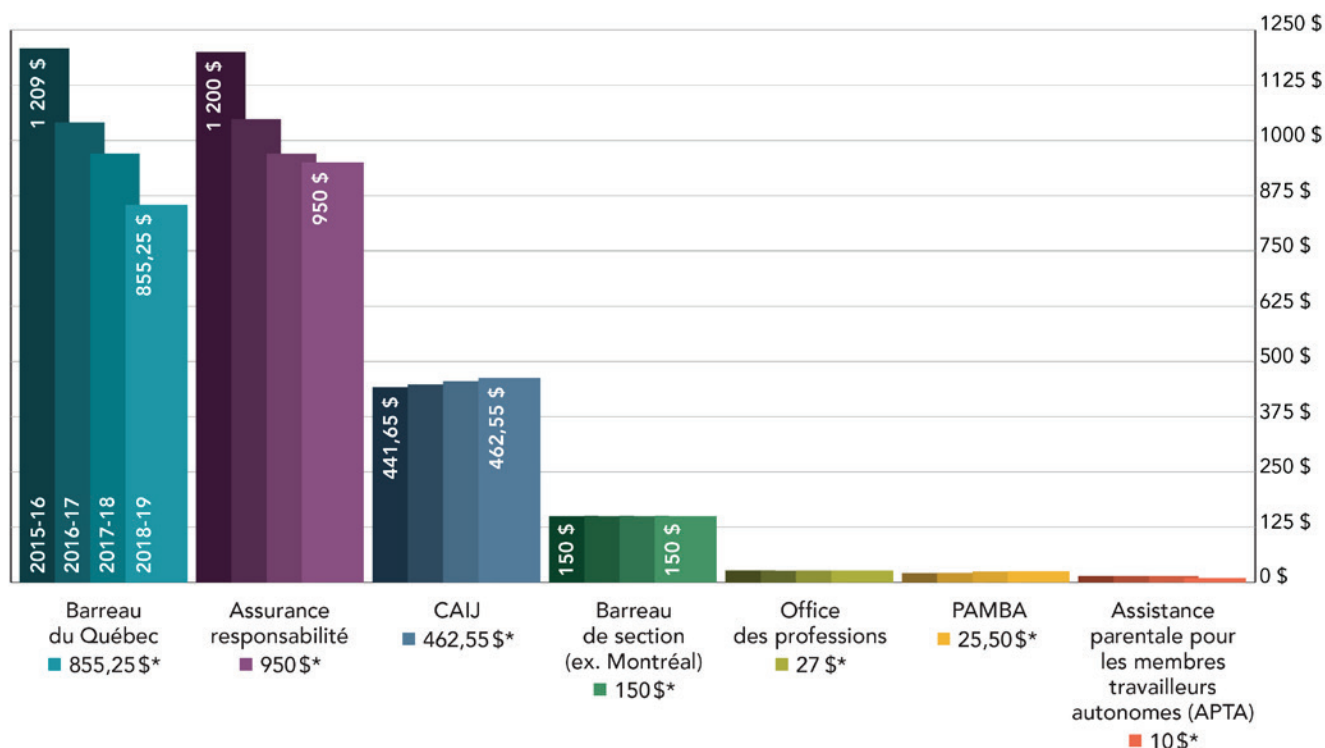
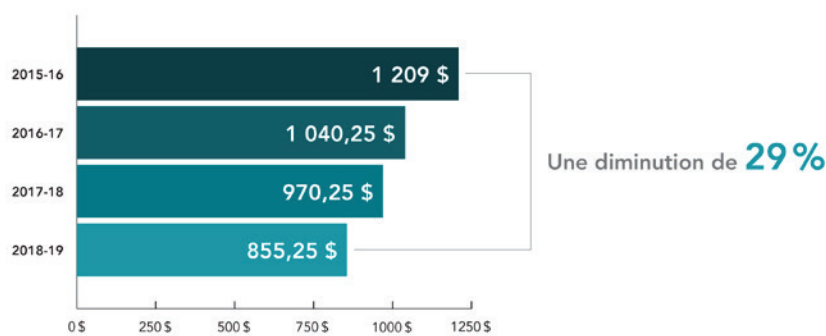
Le rapport annuel 2017-2018 sera présenté dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 14 juin 2018 au Centre Mont-Royal à Montréal.

Quatre résolutions ont été soumises à l'Assemblée générale annuelle des membres. Elles visent :

- La fixation de la cotisation annuelle pour l'exercice 2018-2019
- Le rabais de cotisation applicable à la cotisation 2018-2019
- La fixation de la cotisation au Centre d'accès à l'information juridique pour l'exercice 2018-2019
- La nomination des auditeurs du Barreau du Québec

Faits saillants

HISTORIQUE DES COTISATIONS AU BARREAU DU QUÉBEC



*Pour l'année 2018-2019

Le Conseil d'administration



Le Conseil d'administration constitue l'instance décisionnelle du Barreau.
Il exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les règlements.

LES MEMBRES DU CA	MODE D'ÉLECTION	ENTRÉE EN FONCTION	DURÉE DU MANDAT
Le bâtonnier du Québec, M ^e Paul-Matthieu Grondin	Élu par suffrage universel	19 juin 2017	2 ans
La vice-présidente, M ^e Catherine Claveau	Élu par les membres de la section de Québec	19 juin 2017	2 ans
Le vice-président, M ^e Marc Lemay	Nommé par le CA parmi les membres des sections Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Saguenay – Lac St-Jean	19 juin 2017	2 ans
M ^e Antoine Aylwin, administrateur	Élu par les membres de la section de Montréal	19 juin 2017	2 ans
M ^e Alain Blanchard, administrateur	Élu par les membres des sections Bedford, Mauricie et Saint-François	16 juin 2016	2 ans
M ^e Normand Boucher, administrateur	Élu par les membres de la section de Montréal	19 juin 2017	2 ans
M ^e Maria Giustina Corsi, administratrice	Élu par les membres de la section de Montréal	19 juin 2017	2 ans
M ^e Stéphane Duranleau, administrateur	Nommé par le CA parmi les membres des sections d'Athabaska, de Longueuil et de Richelieu	29 septembre 2016 (en remplacement de M ^{me} Julie-Maude Greffe)	2 ans
M ^e Louis-Paul Hétu, administrateur	Nommé par le CA parmi les membres de la section de Montréal	19 juin 2017	1 an (en remplacement de M ^e Paul-Matthieu Grondin devenu bâtonnier du Québec)
M ^e Jamilla Leboeuf, administratrice	Élu par les membres de la section de Montréal	16 juin 2016	2 ans
M ^e Claude Provencher, administrateur	Élu par les membres des sections de l'Outaouais, Laval et Laurentides-Lanaudière	19 juin 2017	1 an
M ^e Christian Tanguay, administrateur	Élu par les membres de la section de Québec	16 juin 2016	2 ans
ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS			
M. Bruno Simard		19 juin 2017	
M. Louis Roy		18 juin 2015	
M ^{me} Louise Lafrenière		18 juin 2015	
M ^{me} Renée Piette		18 juin 2015	

Autres personnes présentes

- M^e Lise Tremblay, directrice générale ■ M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre ■ M. Ali Pacha, chef de cabinet

Les réunions

- 6 avril 2017, Montréal (audition)
- 6 avril 2017, Montréal et par téléphone
- 13 avril 2017, virtuelle
- 13 avril 2017, courriel
- 18 avril 2017, par téléphone
- 18 avril 2017, par téléphone
- 19 avril 2017, par courriel
- 20 avril 2017, par téléphone
- 20 avril 2017, par téléphone
- 21 avril 2017, par courriel
- 22 avril 2017, Montréal
- 27 avril 2017, Montréal
- 28 avril 2017, par courriel
- 5 mai 2017, par téléphone
- 5 mai 2017, virtuelle
- 7 mai 2017, par courriel
- 10 mai 2017, par téléphone
- 11 mai 2017, par courriel
- 15 mai 2017 par courriel
- 17 mai 2017, plénière
- 24 mai 2017, Trois-Rivières
- 31 mai 2017, par téléphone
- 31 mai 2017, virtuelle
- 19 juin 2017, Montréal et par téléphone
- 22 juin 2017, Montréal
- 30 juin 2017, virtuelle
- 7 juillet 2017, virtuelle
- 19 juillet 2017, par courriel
- 27 juillet 2017, par téléphone
- 1^{er} août 2017, par courriel
- 11 août 2017, virtuelle
- 28 août 2017, Québec
- 29 août 2017, Montréal (Lac-à-l'Épaulé)
- 5 septembre 2017, par courriel
- 5 septembre 2017, par courriel
- 7 septembre 2017, par courriel
- 8 septembre 2017, virtuelle
- 11 septembre 2017, par courriel
- 20 septembre 2017, Montréal
- 25 septembre 2017, par courriel
- 13 octobre 2017, virtuelle
- 26 octobre 2017, Québec
- 27 octobre 2017, Québec (audition)
- 1^{er} novembre 2017, par courriel
- 3 novembre 2017, virtuelle
- 13 novembre 2017, par courriel
- 15 novembre 2017, Montréal
- 17 novembre 2017, par courriel
- 1^{er} décembre 2017, par courriel
- 1^{er} décembre 2017, virtuelle
- 13 décembre 2017, Montréal
- 19 décembre 2017, par courriel
- 21 décembre 2017, par courriel
- 29 décembre 2017, par téléphone
- 5 janvier 2018, virtuelle
- 18 janvier 2018, Québec
- 2 février 2018, virtuelle
- 5 février 2018, par téléphone
- 15 février 2018, Montréal
- 2 mars 2018, virtuelle
- 9 mars 2018, par courriel
- 9 mars 2018, par courriel
- 14 mars 2018, Montréal
- 16 mars 2018, par courriel
- 22 mars 2018, par courriel

Faits saillants

Seules les plus importantes résolutions publiques adoptées par le Conseil d'administration sont résumées ci-après.

- Endosse ou adopte des projets d'interventions, des mémoires, des guides ainsi que les commentaires et les observations des divers comités et groupes de travail du Barreau concernant, notamment:
 - le rapport du Comité sur la fiscalité *Accès à la justice par la fiscalité – Déductions fiscales pour honoraires d'avocats*
 - le principe du *Guide d'exercice sur l'aide médical à mourir*
- Le *Règlement sur le Code de déontologie des membres du Conseil de discipline*
- le mémoire de la Commission d'enquête sur la protection de la confidentialité des sources journalistiques
- la *Trousse d'informations juridiques pour les urgences collectives (inondations au Québec 2017)*
- la consultation du ministère des Finances sur les finances en matière de copropriété
- la négociation du Tarif d'aide juridique avec le gouvernement du Québec
- le guide *Tarification des services juridiques: un regard 360°: Questions pratiques et déontologiques*

Le Conseil d'administration



- le modèle de convention d'honoraire annotée
- les lignes directrices concernant la levée du secret professionnel dans les cas de maltraitance envers les aînés
- le projet de commentaires et observations sur la protection de la vie privée et des renseignements personnels aux postes frontaliers et dans les aéroports
- les recommandations sur la réflexion sur le traitement des dossiers en matière d'agressions sexuelles au Canada
- la position du Barreau quant à la déclaration des droits des peuples autochtones (*projet de loi C-262*)
- le document intitulé *Réflexion sur le financement de la justice au Québec*
- la 39^e recommandation du *Rapport du groupe de travail sur les mégaprocès*
- le *Guide sur le consentement* en collaboration avec le Collège des médecins du Québec
- Délivre les permis en vertu de l'ALPAQ et de l'ARM, les permis spéciaux, les permis restrictifs et les permis de conseiller en loi.
- Ordonne des nouveaux examens médicaux conformément aux articles 49 à 51 du *Code des professions*.
- Lève la sanction de radiations prononcées et permet la réinscription, selon les modalités et conditions déterminées par l'Ordre.
- Traite les réclamations du Fonds d'indemnisation.
- Ratifie, approuve et confirme la rémunération des administrateurs élus.
- Fixe la rémunération des administrateurs nommés.
- Nomme les deux vice-présidents du Barreau du Québec.
- Nomme un des deux vice-présidents pour remplacer le bâtonnier s'il est dans l'impossibilité d'agir.
- Nomme les deux membres du public au Conseil des sections.
- Nomme les administrateurs du Comité d'administration qui siégeront à titre de commissaire à la déontologie.
- Rend public, selon la *Politique sur la publication des ordres du jour et autres documents du Conseil d'administration*, tous les documents non protégés par le secret professionnel, privilège relatif au litige ou visés par une entente de confidentialité.
- Déploie le projet MesuroMaître.
- Adopte et fixe les cotisations 2019-2020.
- Fixe l'Assemblée générale annuelle au 14 juin 2018.

Le Conseil d'administration

Rémunération au 31 mars 2018*

■ Rémunération du bâtonnier du Québec: 314 100 \$**

Le bâtonnier ne reçoit aucun jeton de présence pour les séances du Conseil d'administration ou les séances du Conseil des sections.

■ Rémunération des deux vice-présidents: 25 000 \$

chacun. Les vice-présidents reçoivent des jetons de présence pour les séances du Conseil d'administration et les séances du Conseil des sections.

■ Rémunération des administrateurs du Conseil d'administration, à l'exclusion du bâtonnier, par jetons de présence :

- Séance régulière du Conseil d'administration – 1 journée: 800 \$
- Séance virtuelle: 0 \$
- Séance par courriel: 0 \$
- Séance téléphonique: 400 \$
- Séance pour les auditions: 400 \$
- Séance de formation des administrateurs: 800 \$
- Participation à l'Assemblée générale annuelle des membres: 800 \$

■ Rémunération des deux vice-présidents et de deux administrateurs nommés par l'Office des professions pour les séances du Conseil des sections, par jetons de présence:

- Séance régulière du Conseil des sections – 1 journée: 800 \$
- Séance régulière du Conseil des sections – 1 journée: 400 \$
- Séance téléphonique: 200 \$
- Séance par courriel: 0 \$

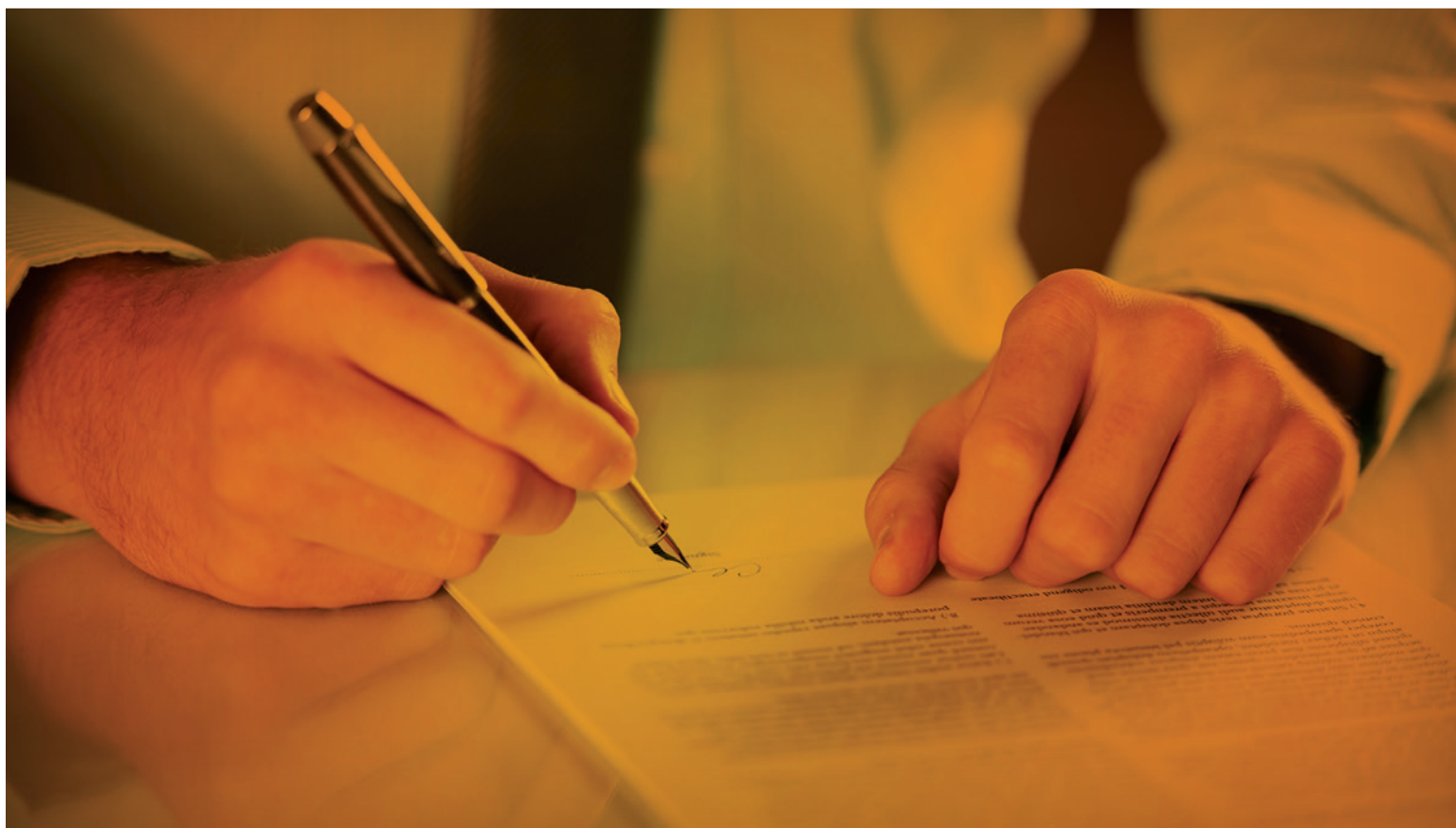
■ Rémunération des quatre administrateurs nommés par l'Office des professions:

- Le Conseil d'administration fixe la rémunération des quatre administrateurs nommés par l'Office des professions selon les mêmes paramètres que ceux de la rémunération des administrateurs élus en précisant que toute somme versée par l'Office des professions doit être déduite du montant des jetons de présence accordé par le Barreau du Québec.

■ Rémunération de la directrice générale au 31 mars 2018: 298 000 \$

*La rémunération vise la période de juin 2017 à juin 2018. En effet, les administrateurs entrent en fonction à la première séance fixée au cours du mois de juin dans une année civile.

**Selon la résolution du Conseil d'administration du 22 juin 2017. Le bâtonnier a toutefois annoncé qu'il remettrait 25 % de son salaire à des initiatives d'accès à la justice, soit 80 000 \$.



Le Conseil des sections



Les membres

- Le bâtonnier Paul-Mathieu Grondin

Vice-présidents

- M^e Catherine Claveau, vice-présidente (déléguee de la section de Québec)
- M^e Marc Lemay, vice-président (déléguee des section Bas-St-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Saguenay – Lac-St-Jean)

Délégués de la section de l'Abitibi-Témiscamingue

- M^e Nathalie Pelletier
- M^e Pascal Jolicoeur

Déléguées de la section d'Arthabaska

- M^e Sophie Vézina
- M^e Julie Garneau

Délégués de la section du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

- Le bâtonnier Clément Massé, c.r., Ad. E.
- M^e Andrée Rioux

Délégués de la section de Bedford

- La bâtonnière Geneviève Cardin
- M^e Éric Bertrand

Déléguées de la section de la Côte-Nord

- La bâtonnière Guylaine Trudeau
- M^e Anne-Marie Gauthier

Délégués de la section de Laurentides–Lanaudière

- Le bâtonnier Steve Baribeau
- M^e Éric Côté

Délégués de la section de Laval

- La bâtonnière Mireille Beudet
- M^e Normand Haché

Déléguées de la section de Longueuil

- La bâtonnière Catia Larose
- M^e Sophie Boileau

Délégués de la section de la Mauricie

- Le bâtonnier Benoit Larouche
- M^e Pierre Soucy

Délégués de la section de Montréal

- Le bâtonnier Brian Randall Mitchell
- M^e Michel P. Synnott

Déléguées de la section de l'Outaouais

- La bâtonnière Joanne Cousineau
- M^e Chantal Donaldson

Déléguées de la section de Québec

- La bâtonnière Maryse Carré
- M^e Sandra Armanda

Délégués de la section de Richelieu

- La bâtonnière Johanne Lépine
- M^e Serge Mercier

Délégués de la section du Saguenay–Lac-Saint-Jean

- La bâtonnière Chantale Plante
- M^e Patrice Gobeil

Délégués de la section de Saint-François

- Le bâtonnier Hugo Champoux
- M^e Alexandre Tardif

Représentants des jeunes Barreaux

- M^e Sabrina Côté-Scuvée
- M^e Audrey Létourneau
- M^e Extra Jr. Laguerre

Membres nommés par l'Office des professions du Québec

- M. Louis Roy
- M. Bruno Simard

Invités (non votants)

- M^e Lise Tremblay, directrice générale
- M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Ali Pacha, chef de cabinet
- M^e Doris Larrivée, directrice générale du Barreau de Montréal
- M^e Lisa Bérubé, directrice générale du Barreau de Québec
- M^e Isabelle Bonin, directrice générale de l'Association des avocats et avocates de province

Les réunions

- 27 et 28 septembre 2017, Chicoutimi
- 25 et 26 janvier 2018, Québec
- février 2018, par téléphone

Faits saillants

Recommande au Conseil d'administration du Barreau du Québec :

- de modifier le libellé de la police d'assurance du FARPBQ
- de fixer le montant de la garantie obligatoire et la prime de la police d'assurance du FARPBQ
- d'inclure, dans son intervention sur les dénonciations des inconduites sexuelles, une demande au gouvernement du Québec d'organiser une campagne d'information importante sur la prise en charge possible des victimes par le CAVAC, qu'il y ait dénonciation ou non

Rapport du Service de la qualité de la profession



Le 1^{er} octobre 2017, le Service de la formation continue s'est joint au Service de la qualité de la profession réunissant ainsi les activités de prévention et de formation pour plus d'efficacité, d'efficience et de cohérence. Les activités du Service de la qualité de la profession permettent avec cette intégration de concevoir des outils d'aide à la pratique et des activités de formation qui correspondent aux besoins des membres.

Inspection professionnelle

Des visites d'inspection professionnelle, de démarrage et d'accompagnement professionnel sont réalisées afin d'encadrer et améliorer la pratique des avocats.

- 402 guides d'auto-évaluation
- 212 profils d'études
- 523 visites d'inspections professionnelles, dont 135 dans le cadre du programme de visites d'accompagnement professionnel, et 7 visites de démarrage
- À noter que 59 membres ont fait l'objet d'un signalement au Bureau du syndic en application du 6^e alinéa de l'article 12 du *Code des professions* (RLRQ., c. C-26).
- Une enquête spéciale a été ordonnée par la directrice du Service de la qualité de la profession selon le *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats* (RLRQ, c. B-1, r.15)

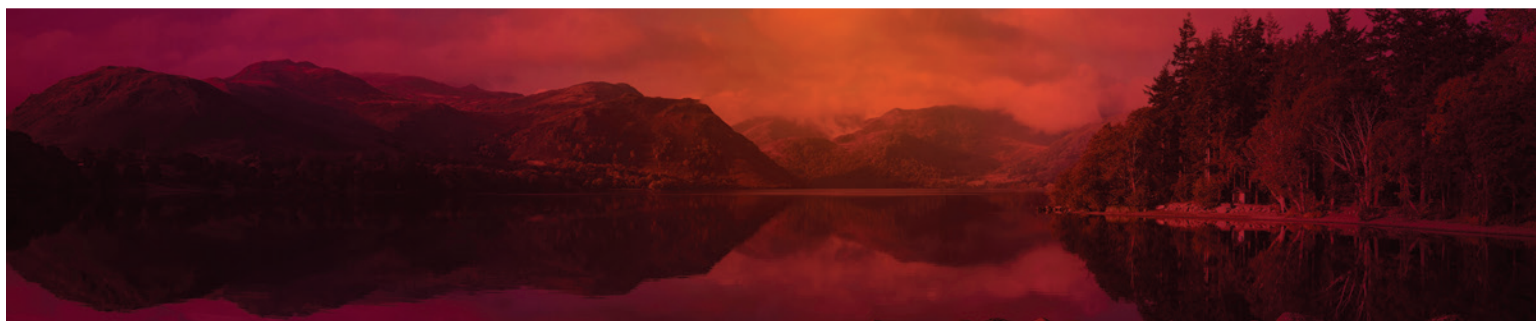
Inspection comptable

Des visites d'inspection comptable pour examiner tant la comptabilité d'administration que la comptabilité en fidéicomis des avocats sont réalisées. Les détenteurs de comptes généraux en fidéicomis doivent produire un rapport comptable annuel.

- 192 visites d'inspection comptable
- 605 rapports comptables annuels
- 2 reconstitutions comptables
- 78 avocats ont bénéficié d'une formation comptable personnalisée
- Traitement de plus de 1 000 demandes concernant la pratique du droit et de la comptabilité
- 87 déclarations de sommes reçues en espèces en vertu de l'article 71 du *Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats* ont été reçues et traitées

Les principales recommandations aux membres à la suite d'une visite comptable visent essentiellement l'absence d'une comptabilité conforme ou le défaut de tenir à jour correctement la comptabilité.

Rapport du Service de la qualité de la profession



L'inspection par sections

SECTIONS	GUIDES D'AUTO-ÉVALUATION	PROFILS D'ÉTUDE	VISITES D'INSPECTION PROFESSIONNELLE, DE DÉMARRAGE ET D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL	RAPPORTS COMPTABLES ANNUELS	VISITES D'INSPECTION COMPTABLE
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	5	3	3	4	7
ARTHABASKA	4	4	6	14	0
BAS-SAINT-LAURENT – GASPÉSIE – ÎLES- DE-LA-MADELEINE	4	0	4	6	0
BEDFORD	5	3	6	9	2
CÔTE-NORD	0	2	0	2	0
LAURENTIDES – LANAUDIÈRE	30	14	40	42	11
LAVAL	17	9	22	27	10
LONGUEUIL	24	17	31	39	16
MAURICIE	11	3	15	11	4
MONTRÉAL	209	107	279	264	112
OUTAOUAIS	22	13	24	19	5
QUÉBEC	36	26	51	110	12
RICHELIEU	16	4	18	29	4
SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN	4	0	5	15	3
SAINT-FRANÇOIS	15	7	19	14	6
TOTAL	402	212	523	605	192

Compte tenu des recommandations aux membres à la suite d'une visite d'inspection professionnelle ou comptable, plusieurs formations comptables offertes gratuitement par le Service de la qualité de la profession ont été imposées aux membres.

Liste des inspecteurs de l'Inspection professionnelle 2017-2018

- M^e Dyane Perreault, directrice du Service de la qualité de la profession
- M^e Dominique Audet
- M^e Jacques Beauchemin
- M^e Maryse Bélanger
- M^e Brigitte Bhérer
- M^e Patric Besner
- M^e Eric Bouchard
- M^e Pierre Bourbeau
- M^e Stéphanie Boutin
- M^e Jean-Pierre Bousquet
- M^e Isabelle Cantin
- M^e Diane Chartrand
- M^e François Doré
- M^e Jean-François Drolet
- M^e Christiane Filteau
- M^e Jean Fortier
- M^e Hélène Gagnon
- M^e Alain Gervais
- M^e Jean Girard
- M^e Suzanne Guillet
- M^e Stéphane Handfield
- M^e Benoît Henry
- M^e Christina Kassab
- M^e Hugues Langlais
- M^e Marie-Josée Langlois
- M^e Isabelle Larouche
- M^e Pierre Latulippe
- M^e Marie-José Laviguer
- M^e François Lebeau
- M^e Natacha Legault-Dumont
- M^e Jean-François Longpré
- M^e Sylvie Marcil
- M^e Maude Miron Bilodeau
- M^e Line Nadeau
- M^e Jocelyne Pépin
- M^e Michel Savonitto
- M^e Carole St-Jean
- M^e Andrée Talbot
- M^e Johanne Thibault
- M^e Jocelyne Tremblay

Rapport du Service de la qualité de la profession

Liste des experts pour les visites d'inspection comptable 2017-2018

- M^{me} Andrée Matteau, CPA, CA, coordonnatrice des inspections comptables jusqu'en juin 2017
- M^{me} Caroline Gagnon, CPA, CA, coordonnatrice des inspections comptables jusqu'en août 2017
- M. Denis Bédard, technicien comptable sénior
- M^{me} Annick Darche, CPA, CA
- M. Pierre Fortier, CPA, CA, CFF
- M^{me} Isabelle Gauthier, technicienne comptable sénior
- M. Denis Giroux, CPA, CA
- M. François Lanthier, CPA auditeur, CA
- M^{me} Catherine St-Arnaud, CPA auditeur, CA jusqu'en décembre 2017
- M. Yves Toulouse, CPA auditeur, CA

Formation continue

Développe des outils d'aide à la pratique et des guides de pratique, élabore des programmes d'habiletés de gestion de cabinets d'avocats et assure la formation continue des avocats.

Activités de formation continue entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018

Le Service de la qualité de la profession développe l'offre de formation continue du Barreau du Québec. Cela représente :

- 132 activités de formation en salle (cours, colloques, séminaires, Rendez-vous de la formation, Grands Rendez-Vous)
- 5 nouvelles formations en ligne pour un total de 85 formations, en sus des 61 formations en ligne de l'École du Barreau du Québec
- 12 043 inscriptions
- 1 470 heures de formation reconnue offertes

Le registre complet des activités de formation reconnues est accessible au www.barreau.qc.ca/registre-activites-reconnues.

Le Comité de la formation continue

Mandat

Le Comité de la formation continue s'assure que les activités de formation continue ont pour objet de permettre aux membres d'acquérir, de maintenir, de mettre à jour, d'améliorer et d'approfondir les compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession. Il détermine les activités de formation (et leur durée admissible) ainsi que les dispensateurs qui sont reconnus aux fins du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*.

- M^e Jason Lee Johnson
- M^e Sophie Lacroix
- M^e Sophie Morin
- M^e Marie-Ève Paré
- M^e Nicolas Potvin
- M^e Jean-Philippe Royer
- M^e Sylvain Thibault
- M^e Anne-Marie Pierrot, secrétaire (jusqu'à mars 2018)
- M^e Yanneck Ostaficzuk, secrétaire (depuis mars 2018)

Nombre de séances

- 4 séances régulières
- 5 séances téléphoniques
- 2 séances de travail en sous-comité

Membres

- M^e Charles Denis, président
- M^{me} Emmanuelle Campeau

Rapport

Dans le respect de sa mission et des objectifs du Barreau, le Comité de la formation continue obligatoire (CFCO) établit les politiques et les règles nécessaires à l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*. Il a rendu plus de 3300 décisions relativement à la reconnaissance individuelle des activités de formation, à la reconnaissance des activités de dispensateurs et du statut de dispensateur reconnu, aux demandes de dispense ainsi qu'à l'envoi des avis de défaut relativement aux formations continues obligatoires et à l'obligation de formation continue.

Le Comité de l'inspection professionnelle

Mandat

Le Comité rend des décisions à l'égard de membres qui font l'objet d'une enquête spéciale, d'un rapport d'inspection professionnelle ou d'une enquête accompagnée de recommandations du Service de l'inspection professionnelle.

**NOMBRE
DE SÉANCES 3**

Membres

- M^e Frédéric Pérodeau, président
- M^e Jean-Claude Chabot
- M^e Manon Gaudreault
- M^e Élise Leclerc
- M^e Anne-Marie Montplaisir
- M^e Diane Poirier
- M^e Steven Slimovitch
- M^e François Valin
- M^e Kenneth Zigby

Secrétaire désignée par le Conseil d'administration :

- M^e Catherine Ouimet, directrice du Service des greffes

Vérification

	NOMBRE
MEMBRES VISITÉS	715
FORMULAIRES OU QUESTIONNAIRES TRANSMIS AUX MEMBRES, S'IL Y A LIEU	1219
FORMULAIRES OU QUESTIONNAIRES RETOURNÉS AU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE, S'IL Y A LIEU	0
RAPPORTS DE VÉRIFICATION DRESSÉS À LA SUITE D'UNE VISITE	718
RAPPORTS DE VÉRIFICATION DRESSÉS À LA SUITE DE LA TRANSMISSION D'UN FORMULAIRE OU D'UN QUESTIONNAIRE, S'IL Y A LIEU	921

Enquêtes

	NOMBRE
MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE	0
RAPPORTS D'ENQUÊTE DRESSÉS	0

Recommandations du directeur de l'Inspection professionnelle au Comité de l'inspection professionnelle d'obliger un membre à compléter avec succès :

	NOMBRE
UN STAGE SANS LIMITATION NI SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	0
UN STAGE AVEC LIMITATION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	0
UN STAGE AVEC SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	0
UN COURS DE PERFECTIONNEMENT SANS LIMITATION NI SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	0
UN COURS DE PERFECTIONNEMENT AVEC LIMITATION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	0
UN COURS DE PERFECTIONNEMENT AVEC SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	0
UN STAGE ET UN COURS DE PERFECTIONNEMENT SANS LIMITATION NI SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	0
UN STAGE ET UN COURS DE PERFECTIONNEMENT AVEC LIMITATION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	1
UN STAGE ET UN COURS DE PERFECTIONNEMENT AVEC SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	0

Décisions du Comité de l'inspection professionnelle

	NOMBRE
APPROUVANT, EN TOTALITÉ, LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE	1
REJETANT, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE	0
ACCORDANT LA DEMANDE DE PROLONGATION DE STAGE	0
REJETANT LA DEMANDE DE PROLONGATION DE STAGE ET ORDONNANT UN NOUVEAU STAGE	0
ORDONNANT LA RADIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 55, ALINÉA 3, DU <i>CODE DES PROFESSIONS</i>	0
CONFIRMANT LA RÉUSSITE DU STAGE DE PERFECTIONNEMENT	0
ENTÉRINANT UN MAÎTRE DE STAGE	0
SE DESSAISISSANT D'UN DOSSIER	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic

	NOMBRE
EN APPLICATION DU CINQUIÈME ALINÉA DE L'ARTICLE 112 DU <i>CODE DES PROFESSIONS</i>	59

Le rapport du Bureau du syndic

Le Bureau du syndic a pour mission d'assurer la protection du public. Ainsi, il est responsable des enquêtes concernant la conduite dérogatoire des avocats et du dépôt des plaintes disciplinaires; il fait enquête également sur toute personne qui demande son admission, sa réadmission, son inscription, sa réinscription ou un changement de catégorie au Tableau de l'Ordre; il a juridiction sur la conciliation des comptes d'honoraires des avocats.

Il offre un service d'information au public et aux membres de l'Ordre. Enfin, il procède aux prises de possession et aux perquisitions.

Le Bureau du syndic compte 16 syndicats adjoints et 19 syndicats correspondants sous la direction de M^e Guy Bilodeau, syndic du Barreau.

Avocats - Montréal

- M^e Claude-Henri Grignon – Avocat de soutien sénior
- M^e Marie-France Laforce – Avocate accueil et information

Syndics adjoints — Montréal

- M^e Nicolas Bellemare
- M^e Pierre Despatis (Retraite - décembre 2017)
- M^e Chantal Fafard
- M^e Luc Lapierre
- M^e Geneviève Lefebvre
- M^e Claudie Lévesque
- M^e Guylaine Mallette
- M^e Daniel Mandron
- M^e Jean-Michel Montbriand
- M^e Brigitte Nadeau
- M^e Marie-Claude Paquette
- M^e Marie-Claude Thibault
- M^e Stephen Wishart (départ - juin 2017)
- M^e Judy Sab

Syndics adjoints — Québec

- M^e Daniel Gagnon
- M^e Dominique Jolin
- M^e Pierre-Gabriel Guimont
- M^e Patrick Richard

Syndics correspondants

- M^e Hubert Besnier, Côte-Nord, Sept-Îles
- M^e Jean-Pierre Boileau, Richelieu, Saint-Hyacinthe
- M^e Luc Boulais, Richelieu
- M^e Dave Boulianne, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie (Démission)
- M^e Chantal Boyer, Abitibi-Témiscamingue
- M^e Gérard Desjardins, Outaouais
- M^e Mario Dionne, Bedford
- M^e Grégoire Dostie, Côte-Nord
- M^e Luc Drouin, Richelieu
- M^e Richard Dufour, Laval
- M^e Marie-Sandra Ethier, Abitibi-Témiscamingue
- M^e Stephan Foisy, Mauricie
- M^e Michel B. Fournier, Laval (Démission)
- M^e Pierre Hébert, Saguenay-Lac-Saint-Jean
- M^e Jean-Pierre Hinse, Arthabaska, Frontenac
- M^e Rodrigue Joncas, Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
- M^e Sylvain Labranche, Abitibi-Témiscamingue
- M^e André Lalancette, Saguenay – Lac-Saint-Jean
- M^e Éric Martel, St-François
- M^e Jocelyne Pépin, Longueuil
- M^e Mylène Murray, Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Avocates à la conciliation — Montréal

- M^e Julie Barnabé
- M^e Édith Delisle
- M^e Natalia Ouellette
- M^e Johane Thibodeau
- M^e Monik Trempe

Avocate à la conciliation — Québec

- M^e Alexia-Laure Martel St-Gelais

Avocats de soutien — Montréal

- M^e Maryse Ali
- M^e Corinne Denis Masse
- M^e Miriame Sanschagrin (Congé de maternité)
- M^e Jasmine Simard
- M^e Janou Théorêt
- M^e César Augusto Mejia Zapata

Avocate de soutien — Québec

- M^e Albina Mulaomerovic

Le rapport du Bureau du syndic

Rapport d'activités du Bureau du syndic

1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

DOSSIERS AUTRES QU'EN CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES	OUVERTS DURANT LA PÉRIODE	DEMEURANT OUVERTS À LA FIN DE LA PÉRIODE
Abandon ou cessation sans avis	0	0
Changement de statut au Tableau de l'Ordre	761	345
Conciliation et enquête	20	12
Déclaration de culpabilité criminelle	3	1
Demande de réinscription	47	13
Demande d'enquête	2021	782
Demande d'information	761	16
Demande d'intervention	404	70
Dossier du procureur de la plainte disciplinaire	29	25
Faillite et exercice sous condition	4	0
Perquisition dans un cabinet	5	1
Prise de possession de dossiers	16	8
Radiation administrative	63	1
Signalement et demande d'expertise médicale	0	0
Exercice illégal	4	0
Total	4138	1274

DOSSIERS AUTRES QU'EN CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES	NOMBRE
Total de membres visés par ces dossiers	2396
Total des dossiers réglés par la conciliation du syndic	74

DÉCISIONS	NOMBRE
Décision du syndic de porter plainte	29
Décision du syndic de ne pas porter plainte	630

DEMANDES DE CONCILIATION	NOMBRE
Nombre de demandes reçues	769
Nombre de demandes rejetées pour non-respect du délai	51
Nombre de demandes ayant conduit à une entente	282

LIGNE INFO-DÉONTO

2962 demandes d'information ont été traitées, ce qui totalise **7853** appels entrants et sortants. **2041** personnes, incluant des membres et des stagiaires, ont fait appel au service.

Mandat

Le Comité entend les clients insatisfaits souhaitant contester le compte d'honoraires professionnels de leur avocat à défaut d'en être arrivés à une entente à l'étape de la conciliation au Bureau du syndic.

Membres

- M^e Allan Adel (Montréal)
- M^e Danielle Anctil (Montréal)
- M^e Louis Asselin (Québec)
- M^e Pierre Edouard Asselin (Laurentides – Lanaudière)
- M^e Richard Auclair (Laval)
- M^e Céline Audet-Otis (Saint-François)
- M^e Ronald Audette (Montréal)
- M^e Gregory Azancot (Montréal)
- M^e Denis Beaubien (Saint-François)
- M^e Michèle Beupré (Saint-François)
- M^e Louis Beauregard (Montréal)
- M^e Michel Bélair (Laurentides – Lanaudière)
- M^e Gérald Bélanger (Montréal)
- M^e Raymond P. Bélec (Outaouais)
- M^e Jocelyn Bélisle (Bedford)
- M^e Pierre A. Béliveau (Laurentides – Lanaudière)
- M^e Daniel Bellemare, c.r. (Montréal)
- M^e Max R. Bernard, Ad. E. (Montréal)
- M^e Maxime Bernatchez (Richelieu)
- M^e Charles E. Bertrand (Montréal)
- M^e Paul Claude Bérubé (Richelieu)
- M^e Jean-François Bilodeau (Montréal)
- M^e Judith Bizier (Montréal)
- M^e Alexandre Boileau (Montréal)
- M^e Joëlle Boisvert (Montréal)
- M^e Pierre Bolduc (Québec)
- M^e Normand Boudrault (Montréal)
- M^e Denise Boulet (Montréal)
- M^e Lyne Bourdeau (Saguenay – Lac-Saint-Jean)
- M^e Benoît Bourgon (Montréal)
- M^e Richard Boyczun (Montréal)
- M^e Chantal Brassard (Laurentides – Lanaudière)
- M^e Jean Brisset des Nos (Québec) (jusqu'au 31 mars 2018)
- M^e Pierre Brossoit (Montréal)
- M^e Doreen Brown (Montréal)
- M^e Herbert Brownstein (Montréal)
- M^e Yvan Bujold (Bas-St-Laurent – Gaspésie – IdIM)
- M^e Richard Burgos (Montréal)
- M^e Marie-Claude Cantin (Montréal)
- M^e Maryse Carrier (Québec)
- M^e Laurent Carrière (Montréal)

**NOMBRE
DE SÉANCES** **174**
AUDITIONS

- M^e Jean Claude Chabot (Arthabaska)
- M^e André Champagne (Montréal)
- M^e Daniel Champagne (Laurentides – Lanaudière)
- M^e Marc Champagne (Montréal)
- M^e Marie-Pierre Charland (Richelieu)
- M^e Louis R. Charron (Montréal)
- M^e Diane Chartrand (Montréal)
- M^e Julie Chenette (Montréal)
- M^e Suzanne Clairmont (Montréal)
- M^e Charles Baudouin Côté (Montréal)
- M^e Louis-Frédéric Côté (Montréal)
- M^e Claude Coursol (Laval)
- M^e Jean-Marie Crête (Québec)
- M^e Sidney Cutler, c.r. (Montréal)
- M^e Stéphane Dansereau (Montréal)
- M^e Nério De Candido (Outaouais)
- M^e Isabelle Doray (Montréal)
- M^e Gilles Doyon (Montréal)
- M^e Marc Duchesne (Montréal)
- M^e Guylaine Duplessis (Montréal)
- M^e Sébastien Dyotte (Montréal)
- M^e Leslie B. Erdle (Montréal)
- M^e Julie Faucher (Montréal)
- M^e Rhéal Eloi Fortin (Laurentides – Lanaudière)
- M^e Patrick Fréchette (Saint-François)
- M^e Eric Gagnon (Saguenay – Lac-Saint-Jean)
- M^e Josée M. Gagnon (Longueuil)
- M^e Annie Gallant (Laurentides – Lanaudière)
- M^e Jean-François Germain (Montréal)
- M^e Stéfanie Germain (Montréal)
- M^e Pierre G. Gingras (Québec)
- M^e Bernard Giroux (Montréal)
- M^e Gabor Glasz (Montréal)
- M^e Patrice Gobeil (Saguenay – Lac-Saint-Jean)
- M^e Teddy Goloff (Montréal)
- M^e Yves Gonthier (Québec)
- M^e Martin Gosselin (Outaouais)
- M^e Roch Guertin (Montréal) (jusqu'au 25 février 2018)
- M^e Suzanne Guèvremont (Montréal)
- M^e Jean-Charles Hare (Montréal)
- M^e Robert Hayes (Laval)
- M^e Serge Hebert (Richelieu)
- M^e Stéphane G. Hébert (Montréal)
- M^e Orna E. Hilberger (Montréal)

- M^e Martin Hovington (Montréal)
- M^e Thérèse Jaworski-Kennedy (Montréal)
(depuis le 13 avril 2017)
- M^e Yves Joli-Coeur, Ad. E. (Montréal)
- M^e France Joseph (Laurentides – Lanaudière)
- M^e Peter Kalichman (Montréal) (jusqu'au 22 juin 2017)
- M^e Steven Mark Kmec (Montréal)
- M^e Gordon Kugler (Montréal)
- M^e Marie-José L'Ecuyer (Montréal)
- M^e Daniel Lacelle (Montréal)
- M^e Patrick Lafrance (Richelieu)
- M^e Marie-Claude Landry, Ad. E. (Bedford)
- M^e Raymond Landry (Montréal)
- M^e Hugues Langlais (Montréal)
- M^e Mario Langlois (Montréal)
- M^e Jacques A. Laurin (Montréal)
- M^e Chantal Lavallée (Saguenay – Lac-Saint-Jean)
- M^e Ghislain Lavigne (Mauricie)
- M^e Mario Lavigne (Montréal)
- M^e Inès Le Roy (Montréal)
- M^e Jean M. Leclerc (Montréal)
- M^e Alain Pierre Lecours (Montréal)
- M^e Sylvie Leduc (Montréal)
- M^e France Legault (Montréal)
- M^e Barbara Leiter (Montréal)
- M^e Guy Lemay (Montréal)
- M^e Jean Lemoine (Montréal)
- M^e Simon-Pierre Lessard (Outaouais)
- M^e Gordon Levine (Montréal)
- M^e David H. Linetsky (Montréal)
- M^e Sylvain Lussier, Ad. E. (Montréal)
- M^e Nadine Marchi (Montréal)
- M^e Sylvie Marcil (Montréal)
- M^e Sylvain Marcotte (Outaouais)
- M^e Francine Martel (Montréal)
- M^e Josée Mayo, Ad. E. (Laval)
- M^e Robert G. McFetridge (Montréal)
- M^e Pamela McGovern (Montréal)
- M^e Steve McInnes (Montréal)
- M^e Jean-François Mercure (Montréal)
- M^e Donald Michelin (Montréal)
- M^e Monia Minville (Bas-St-Laurent – Gaspésie – IdIM)
- M^e Suzanne Moisan (Montréal)
- M^e Sherley Morin (Montréal)
- M^e Véronique Morin (Montréal)
- M^e Christopher R. Mostovac (Montréal)
- M^e Henri Nahabedian (Montréal)
- M^e Jean-Robert Noiseux (Outaouais)
- M^e Johanne Elizabeth O'Hanlon (Montréal)
- M^e Pierre Paquet (Montréal)
- M^e Sonia Paradis (Montréal)
- M^e David Pecho (Montréal)
- M^e Jean-François Pedneault (Montréal)
- M^e Claude Pellerin (Montréal)
- M^e Annie Pelletier (Québec)
- M^e Marie-Claude Perreault (Richelieu)
- La juge Catherine Pilon (jusqu'au 3 mai 2017)
- M^e Jocelyn Pilote (Saguenay – Lac-Saint-Jean)
- Le juge David Everett Platts (Montréal)
- M^e Marc Poirier (Montréal)
- M^e Gilbert Poliquin (Montréal)
- M^e Reynald Poulin (Québec)
- M^e Stéphane Pouliot (Laval)
- M^e François Quintal (Montréal)
- M^e Marilyse Racicot (Bedford)
- M^e Jean Reynolds (Montréal)
- M^e Christopher Richter (Montréal)
- M^e Denis Rioux (Bas-St-Laurent – Gaspésie – IdIM)
- M^e Louis Riverin (Québec)
- M^e Philippe Rivest (Montréal)
- M^e Daniel Robert (Montréal)
- M^e Claude Rochon (Québec)
- La juge Karen Marina Rogers (jusqu'au 3 mai 2017)
- M^e Paul Ryan (Montréal)
- M^e Louis Samuel (Montréal)
- M^e Jacques Savard (Montréal)
- M^e Normande Savoie (Laurentides – Lanaudière)
- M^e Daniel Séguin (Montréal)
- M^e Martin F. Sheehan (Montréal)
- M^e Richard Sheitoyan (Montréal)
- M^e Caroline Simard (Outaouais)
- M^e Louis Sirois (Montréal)
- M^e Cathie St-Germain (Laurentides – Lanaudière)
- M^e Sonia St-Onge (Richelieu)
- M^e Louis V. Sylvestre, Ad. E. (Laurentides – Lanaudière)
- M^e Robert Tessier (Montréal)
- M^e Jean-Rémi Thibault (Montréal)
- M^e Serge Tison (Montréal)
- M^e Pascale F. Tremblay (Saguenay – Lac-Saint-Jean)
- M^e Benoit Turcotte (Montréal)
- M^e Mireille Vanasse (Laval)
- M^e Gilles P. Veilleux (Richelieu)
- M^e Roland Veilleux (Saint-François)
- M^e Jocelyn Verdon (Québec)
- M^e Harold M. White (Laval)
- M^e Michael D. Worsoff (Montréal)

Secrétaire désignée par le Conseil d'administration

- M^e Catherine Ouimet, directrice du Service des greffes



L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats

	2017-2018
DEMANDES D'ARBITRAGE	186
— MONTRÉAL	88
— EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL	98
AUDITIONS TENUES	174
DOSSIERS FERMÉS	196
SENTENCES ARBITRALES	
— COMPTES RÉDUITS	41
— COMPTES MAINTENUS	62
— RÈGLEMENTS INTERVENUS	61
— REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	1
— DÉSISTEMENTS	4
ABSENCES DE JURIDICTION	4
— REJETS DE LA DEMANDE HORS DÉLAI	0
— COMPTES RÉDUITS À 0	3
— NOMBRE DE DOSSIERS ACTIFS AU 1 ^{ER} AVRIL	188

	2017-2018
NOMBRE DE DOSSIERS (ARBITRES UNIQUES)	109
NOMBRE DE DOSSIERS (CONSEILS)	77

Mandat

Le Comité entend les plaintes formulées à l'égard d'un avocat pour infraction à la loi ou aux règlements du Barreau et se prononce sur la culpabilité et la sanction.

Nombre de séances

■ 223

Membres

- M^e Marie-Josée Corriveau, présidente en chef du Bureau des présidents des conseils de discipline
- M^e Daniel Y. Lord, président en chef adjoint du Bureau des présidents des conseils de discipline

Présidents de conseils de discipline au Bureau des présidents des conseils de discipline :

- M^e Caroline Champagne (jusqu'au 10 novembre 2017)
- M^e Julie Charbonneau
- M^e Isabelle Dubuc (depuis le 17 juillet 2017)
- M^e Guy Giguère (jusqu'au 30 juin 2017)
- M^e Myriam Giroux-Delzotto
- M^e Lyne Lavergne
- M^e Georges Ledoux
- M^e Jean-Guy Légaré
- M^e Lydia Milazzo
- M^e Chantal Perreault
- M^e Pierre R. Sicotte



Membres désignés par le Conseil d'administration Montréal

- M^e David Assor
- M^e Pierre Audet
- M^e Julie Baril
- La juge Christine Baudouin (jusqu'au 3 mai 2017)
- M^e Marie-Hélène Beaudoin
- M^e Marc Beauchemin
- M^e Charles E. Bertrand
- M^e Normand Bérubé
- M^e J.L. Marc Boivin
- M^e Julie Bourduas
- M^e Josée Bouret
- M^e Louise Boutin
- M^e Louis Brien
- M^e Christiane Brizard
- M^e William Brock
- M^e Christian Charbonneau
- M^e Maurice Cloutier
- M^e Marie Giustina Corsi
- M^e Charles Baudouin Côté
- M^e Robert Cox
- Le juge Pierre David Cyr (jusqu'au 20 septembre 2017)
- M^e Jean-Claude Danis
- M^e Stéphane Davignon
- M^e François Demers
- M^e Lucie Demers, à la retraite
- M^e Louise Desautels
- M^e Hélène Desgranges
- M^e Elaine Doyon
- M^e Cyndie Dubé-Baril
- M^e Hugues Duguay
- M^e François Dupin
- M^e Denis Ferland
- M^e Avram Fishman
- M^e Martin Fortier
- M^e Philippe Gariépy
- M^e Luc R. Gervais
- M^e Serge Ghorayeb
- M^e Elisabeth Goodwin
- M^e Réal Goulet
- M^e Sara Henningsson
- M^e Awatif Lakhdar
- M^e Marc Laperrière
- M^e Sylvain Larocque
- M^e Anne A. Laverdure
- M^e Martin Leblanc
- M^e Patrice Leblanc
- M^e Pierre Lecavalier
- M^e Jean M. Leclerc
- M^e Hélène Leduc, à la retraite
- M^e Louis Legault
- M^e Jean Lemoine
- M^e Elysabeth Lessis
- M^e David H. Linetsky
- M^e Jean-François Mallette
- M^e Patrick Marcoux
- M^e Louis Marquis
- M^e Nadine Martin
- M^e Joël Mercier
- M^e Jean-François Mercure
- M^e Michel Miller
- M^e Claude Nadeau
- M^e Mark J. Paci
- M^e Isabelle Parizeau
- M^e David Pecho
- M^e Gilbert Poliquin
- M^e Dominique Poulin
- M^e David Emmanuel Roberge
- M^e Madeleine Roy
- M^e Carole Samuel
- M^e Louis Samuel
- M^e Chantal Sauriol
- M^e Jean-Yves Simard
- M^e Andreas Stegmann
- M^e David Stollow
- M^e Jean-Rémi Thibault
- M^e Benoit Turcotte
- M^e Philippe Vachon, à la retraite
- M^e Pierre Visockis
- M^e Jacques Waite

Le Conseil de discipline

Membres désignés par le Conseil d'administration Québec

- M^e Francis Bélanger
- M^e Pierre-Marc Bellavance
- M^e Normand Boucher (jusqu'au 30 mai 2017)
- M^e Roger Breton
- M^e Michelle Carignan
- M^e Patricia Claude
- M^e Alain Daigle
- M^e Pierre Daignault
- M^e Anne de Billy
- M^e Éric Denille
- M^e Sylvain Déry (depuis le 13 avril 2017)
- M^e Karine Dionne
- M^e Brigitte Émond
- M^e Caroline Gagnon
- M^e Linda Goupil
- M^e Guy Grantham
- M^e Karina Houde
- M^e Luc Jobin
- M^e Marie Lafond, à la retraite
- M^e Stéphane Lamonde
- M^e Claude Larose
- M^e Lise Malouin
- M^e Frédéric Maltais
- M^e Steve Marquis (depuis le 13 avril 2017)
- M^e Johanne McNeil
- M^e Marie-Alyne Pearson
- M^e Elisabeth Pinard
- M^e Gilles Provençal

- M^e Simon Rainville (depuis le 13 avril 2017)
- M^e Denis Richard
- M^e Louis Riverin
- M^e Jocelyn Vallerand
- M^e Paule Veilleux

Membres désignés par le Conseil d'administration Régions

- M^e Francis Archambault
- M^e Silvy Atkins
- M^e Normand Auclair
- M^e Serge Bernier
- M^e François Bourgeois (depuis le 15 décembre 2017)
- M^e Sonia Cyr
- M^e Sylvain Gaudette, à la retraite
- M^e Michel Isabelle
- M^e France Joseph
- M^e Francis Larin
- M^e Paul LeBoutillier, à la retraite
- M^e Sylvain Lemyre
- M^e Andray Renaud
- M^e Normande Savoie
- M^e Raymond-Mathieu Simard
- M^e Roland Veilleux

Secrétaire désignée par le Conseil général:

- M^e Catherine Ouimet, directrice du Service des greffes



Nature des plaintes

NATURE DES PLAINTES	NOMBRE DE CHEFS
Acte dérogatoire à l'honneur de la profession	8
Appropriation	4
Condamnation(s) criminelle(s)	3
Défaut de collaborer avec le Bureau du syndic	2
Défaut de déposer dans un compte en fidéicomis	8
Défaut de répondre	7
Défaut de se présenter devant le tribunal	1
Défaut de soutenir l'autorité des tribunaux	2
Entrave	1
Fausse(s) déclarations(s)	3
Faux documents	1
Inconduite*	30
Manque de coopération avec la partie adverse	1
Manque de courtoisie – propos dérogatoire	2
Manque de loyauté	11
Manque d'objectivité, de modération et dignité	1
Négligence	14
Utilisation compte en fidéicomis non justifiée	8
Utilisation compte en fidéicomis pour fins autres	7
Total des chefs	115
Nombre de plaintes (dossiers)	58

*Visé seulement par des plaintes privées

TOTAL DES PLAINTES

Syndic du Barreau du Québec

2017-2018 27

Syndic ad hoc à la suite
de la révision (art. 123.3 C.P.)

2017-2018 1

Plaignant privé

2017-2018 30

Décisions du Conseil de discipline

	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	7
Rejetant la plainte	10
Acquittant l'intimé	8
Déclarant l'intimé coupable	14
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	3
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	23
Imposant une sanction	12

Arrêt des procédures	1
Retourne au greffe de discipline	0
Toute autre décision	17

Le Conseil de discipline

Recommandations du Conseil de discipline au Conseil d'administration et décisions du Conseil d'administration relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation ou de la décision	NOMBRE	
	Recommandations du Conseil de discipline au Conseil d'administration	Décisions du Conseil d'administration relatives aux recommandations du Conseil de discipline
Requête en vertu de l'article 161 du <i>Code des professions</i>	0	0
Article 160 du <i>Code des professions</i> : lecture dirigée et personnalisée	0	0

	NOMBRE
Décisions du Conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	102

Sanctions imposées par chef d'accusation

COMPILATION DES DÉCISIONS POUR CHAQUE CHEF D'ACCUSATION ET DES APPELS	DOSSIERS
Période de radiation de trois mois et moins	52
Période de radiation de plus de trois mois et de moins d'un an	12
Période de radiation d'un an à cinq ans	29
Période de radiation de plus de cinq ans à dix ans	14
Période de radiation de plus de dix ans	2
Radiation permanente	6
Limitation du droit de pratique	0
Amende de 1000 \$ et moins	5
Amende de plus de 1000 \$	15
Réprimande	8
Ordonnance de remboursement	19
Révocation de permis	0
Radiation provisoire	1

Avis de radiation	26 avis de radiation pour 25 avocats
-------------------	--------------------------------------

Décisions contestées

TRIBUNAL DES PROFESSIONS	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité ou la sanction portées en appel au Tribunal des professions	5
Appels sur la culpabilité ou la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	6

COUR SUPÉRIEURE	
Révision judiciaire à la Cour supérieure	2

Le Comité de révision des plaintes

Mandat

Le Comité de révision des plaintes est institué par l'article 123.3 du *Code des professions*. Son mandat est de rendre un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte. Il doit, en vertu de l'article 123.5 du *Code des professions*, formuler l'une ou l'autre des conclusions suivantes :

- Conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline;
- Suggérer à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte;
- Conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non.

Le Comité peut également suggérer à un syndic de transmettre le dossier au Comité de l'inspection professionnelle.

Nombre de séances

51 séances

Demandes de révision

- 406 avis rendus, dont :
- 375 avis négatifs
- 7 avis positifs
- 16 compléments d'enquête

Depuis 2017-2018, les avis ayant comme conclusion incidente de suggérer de référer à l'Inspection professionnelle sont également inclus dans les avis rendus négatifs, positifs, complément d'enquête.

Membres

- M^e Carolyne Mathieu, présidente (depuis 13 avril 2017)
- M^e Joanne Granger, présidente (jusqu'au 5 avril 2017)
- M^{me} Marie-Christine Anctil
- M^e Mylène Beaupré
- M. Normand W. Bernier
- M. Robert Blanchette
- M. Benoit Boivin
- M. Guy R. Brisson
- M^{me} Louise-Marie Brousseau
- M^e Jacques Chandonnet
- M^e Marie-Pierre Charland
- M^e Yannick Chartrand (depuis novembre 2017)
- M^e Alain Chassé
- M^e Michèle Cohen (depuis novembre 2017)
- M^{me} Rolande Daignault
- M^e Karl Delwaide
- M^e Geneviève Desrosiers
- M^e Antonio Discepola (depuis novembre 2017)
- M^e Claude J.E. Dupont
- M^e Pierre Gagné
- M^e Sharon Godbout (jusqu'au 26 avril 2017)
- M. Jacques Henrichon
- M^e Vanessa Lachance (jusqu'au 23 mars 2018)
- M^e Linda Lavoie
- M^e Sylvain Marcotte
- M^e Anne-Marie Montplaisir (depuis novembre 2017)
- M^{me} Renée O'Dwyer
- M^e Marie A. Pettigrew
- M^{me} Huguette Picard
- M^e David E. Roberge (depuis novembre 2017)
- M^e André J. Roy
- M^e Alain R. Roy (jusqu'en novembre 2017)
- M^e Frank Schlesinger
- M^{me} Lina Vachon (depuis mars 2018)
- M^e Jean-Guy Villeneuve

Secrétaire désignée par le Conseil d'administration

- M^e Catherine Ouimet, directrice du Service des greffes

Le Comité du Fonds d'indemnisation

Mandat

Le Comité analyse et enquête sur les demandes d'indemnisation liées à une utilisation à des fins autres des sommes versées en fidéicommiss et fait rapport de ses recommandations au Conseil d'administration.

Nombre de séances

7 séances

Membres

- M^e Mario Welsh, président
- M^e Christine Aubé-Gagnon (jusqu'au 16 novembre 2017)
- M^e Stanislas Bricka
- M^e Pascale Caron
- M^e Francis Donovan
- M^e Francine Martel
- M^e Chantal Massé
- M. Louis Roy*
- M^e Martin F. Sheehan
- M^e Charles Taschereau
- M^e Geneviève Tremblay
- M^e Catherine Ouimet, secrétaire, directrice du Service des greffes

*En vertu de l'article 6 du *Règlement sur le Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec*, ce membre est choisi parmi les administrateurs nommés au Conseil d'administration par l'Office des professions du Québec en vertu de l'article 78 du *Code des professions*.

Répartition des dossiers actifs

Les 74 dossiers actifs au 31 mars 2018 se répartissent de la façon suivante:

- 41 dossiers dont le Comité est en attente du rapport du Bureau du syndic;
- 10 dossiers ont été transmis à l'analyste ou à un membre enquêteur ou le seront lors d'une prochaine séance du Comité du fonds d'indemnisation;
- 22 dossiers dont la décision/recommandation est rendue, mais le processus de finalisation du paiement est à compléter;
- 1 dossier à l'étude par le Conseil d'administration.

Répartition des indemnités en fonction des dossiers fermés

L'indemnité reconnue aux réclamants est sujette, le cas échéant, au plafond maximal conformément à l'article 13 du *Règlement sur le fonds d'indemnisation du Barreau du Québec*.

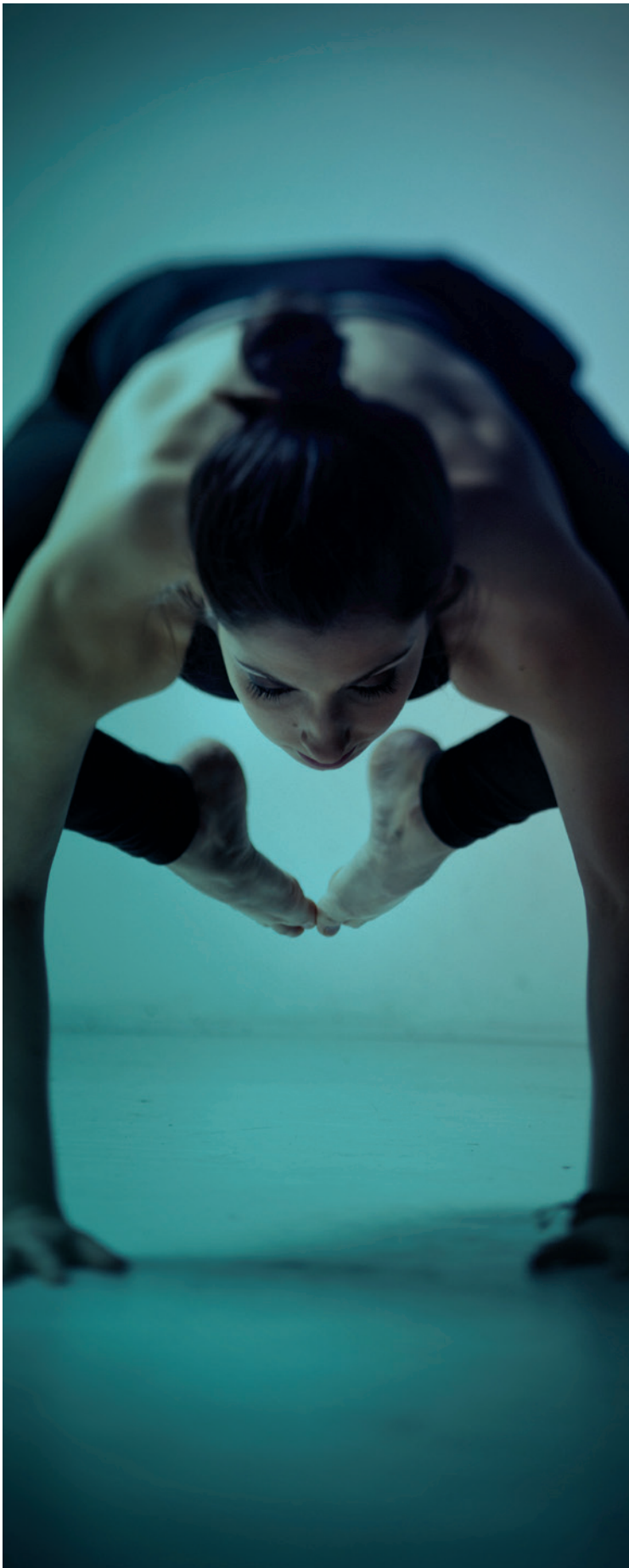
Sommaire des dossiers d'indemnisation

	N ^{bre} de dossiers	Total des montants réclamés
Total des dossiers actifs à traiter pendant l'année	137	6 867 836,60 \$
Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2017	92	4 710 115,01 \$
Nouvelles réclamations	45	2 157 721,59 \$
Dossiers fermés [fermés / fermés sans traitement / désistements]	63	3 259 281,28 \$
Total des dossiers actifs au 31 mars 2018	74	3 608 555,32 \$

FINALITÉ	TOTAL DES MONTANTS RÉCLAMÉS	INDEMNITÉS RECONNUES PAR LE CFI	INDEMNITÉS RECONNUES PAR LE C.A.	INDEMNITÉS PAYÉES	N ^{BRE} DE DOSSIERS FERMÉS
Accueillie	166 655,50 \$	117 221,31 \$	50 000,00 \$	117 221,31 \$	11
Accueillie en partie	1 301 653,42 \$	634 165,54 \$	- \$	384 781,90 \$	22
Prorata, accueillie en totalité	- \$	- \$	- \$	- \$	0
Prorata, accueillie en partie	- \$	- \$	- \$	- \$	0
Prorata, désistement	- \$	- \$	- \$	- \$	0
Désistement	1 300,00 \$	- \$	- \$	- \$	2
Fermée sans traitement +	27 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	3
Rejetée	1 762 672,36 \$	- \$	- \$	- \$	25
FINALITÉ	3 259 281,28 \$	751 386,85 \$	50 000,00 \$	502 003,21 \$	63

Le Comité du fonds d'indemnisation a reçu 6 demandes de révision administrative; 4 d'entre elles ont été maintenues. Quant aux 2 dernières, elles sont toujours à l'étude.

Le Comité d'accès à la profession



Mandat

Le Comité d'accès à la profession est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Il examine le dossier des candidats à la formation professionnelle, à l'évaluation et à l'inscription au Tableau de l'Ordre, et doit s'enquérir si les candidats possèdent les mœurs, la conduite, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession. Il se prononce aussi sur leur admissibilité.

Nombre de séances

62 séances

Membres

- M^e Jason Wayne Downey, président (depuis le 24 mai 2017)
- M^e Nathalie Lavigne (présidente jusqu'au 23 mai 2017 et membre depuis le 24 mai 2017)
- M^e Anna Mélisa Chiasson
- M^e Véronique Emond
- M^e Joanne de Grand'Maison
- M^e Stéphanie Germain
- M^e Patrick Lafrance
- M^e Marie-Ève Landreville
- Le juge Steeve Larivière (jusqu'au 28 mars 2018)
- M^e Joanne Marceau
- M^e Hélène Mathieu
- M^e Jean-François Morin
- M^e Marc Nepveu
- M^e Frédéric Pérodeau
- M^e Richard Roy
- M^e Jacinthe Savoie
- M^e Michèle St-Onge
- M^e Walter Chi Yan Tom

Secrétaire désignée par le Conseil d'administration :

- M^e Catherine Ouimet, directrice du Service des greffes

Le Comité d'accès à la profession

	2017
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ADMISSION À L'ÉCOLE DU BARREAU REÇUES	1566
DEMANDES SOUS ENQUÊTE*	
ADMISSION À L'ÉCOLE DU BARREAU	541
INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE	18
PERMIS SPÉCIAUX	56
RÉVOCATION DE PERMIS	
ÉQUIVALENCE	2
ÉTUDIANT AU BARREAU / STAGIAIRE	1
NOMBRE TOTAL DE DEMANDES SOUS ENQUÊTE	618**
NATURE DE L'ANALYSE	2017
NOMBRE DE DEMANDES ANALYSÉES PAR VOIE DÉTAILLÉE	384
NOMBRE DE DEMANDES NÉCESSITANT UNE CONVOCATION EN AUDITION	59
NOMBRE DE DEMANDES NÉCESSITANT UNE DÉCLARATION SOUS SERMENT	175
TOTAL DES DEMANDES, SELON LA CATÉGORIE	618**

FINALITÉ DES DEMANDES	2017
CANDIDATS DÉCLARÉS ADMISSIBLES	549
CANDIDATS DÉCLARÉS INADMISSIBLES	17
ENQUÊTES EN COURS	8
DÉSISTEMENTS EN COURS DE PROCESSUS	27
DEMANDES AYANT DONNÉ LIEU À UNE FERMETURE DE DOSSIER ADMINISTRATIVE PAR L'ÉCOLE OU LE SERVICE DES GREFFES	17
TOTAL DES FINALITÉS, SELON LA CATÉGORIE	618**

Notez qu'aux fins des statistiques pour ce comité, l'année de référence est du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

*Les termes « Demandes sous enquête » désignent les demandes qui ont nécessité une analyse détaillée ou une enquête par le Comité d'accès à la profession, à la différence des demandes acceptées sur analyse sommaire du dossier.

**34 dossiers de l'année 2016 ont été traités en 2017, 1 dossier 2013 a été traité en 2017, 1 dossier 2015 a été traité en 2017, et sont inclus dans le nombre total de dossiers, soit 618.

Le Comité des équivalences

Mandat

Le Comité des équivalences a comme mandat de recevoir les demandes de reconnaissance de candidats qui souhaitent devenir membres du Barreau du Québec, mais qui ont acquis une formation juridique à l'extérieur du Québec. En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation du Barreau du Québec*, le Comité des équivalences a un pouvoir décisionnel depuis le 4 juillet 1996.

Ce comité est aussi responsable, en collaboration avec l'École du Barreau, de la préparation et de la tenue des examens pour les avocats étrangers qui se prévalent de l'exemption prévue à l'article 13 du *Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme et de formation*.

Le Comité des équivalences peut être sollicité par le Comité des requêtes lorsque ce dernier requiert un tiers avis nécessitant son expertise au regard d'un ancien membre en réinscription.

Nombre de séances

- Deux séances régulières
- Dix séances spéciales

Membres

- M^e Lucie Lauzière, présidente
- M^e Manon Beaumier
- M^e Isabel Cristina Gamboa Luna
- M^e François Le Borgne (jusqu'en janvier 2018)
- M^e Frédérique Le Colleter
- M^e Marylène Drouin
- M^e Geneviève Cabana, secrétaire (depuis septembre 2017)
- M^e Anne-Marie Pierrot, secrétaire (jusqu'en septembre 2017)
- M^e Jocelyne Tremblay, directrice de l'École du Barreau, membre invitée (depuis septembre 2017)

Faits saillants

L'Ordre a reçu environ 2000 demandes de renseignements sur les procédures à suivre afin de devenir avocat au Québec ou sur l'admissibilité d'une demande.

Depuis l'automne 2016, une procédure simplifiée a été mise en place dans le but d'alléger et d'accélérer le traitement des demandes de reconnaissance d'équivalence. Cette procédure a permis de réduire de moitié le délai de traitement des demandes.

Ce comité est aussi responsable, en collaboration avec l'École du Barreau, de la préparation et de la tenue des examens:

- pour les avocats français qui se prévalent de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle entre le Barreau du Québec et le Conseil national des barreaux de France;
- pour les avocats étrangers qui se prévalent de l'exemption prévue à l'article 13 du *Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme et de formation*;
- pour les avocats des autres provinces du Canada qui se prévalent du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'avocat hors du Québec qui donnent ouverture au permis du Barreau du Québec*.

Pour l'année 2017-2018, il y a eu une séance d'examens au mois de décembre 2017. Le Comité des équivalences peut être sollicité par le Comité des requêtes lorsque ce dernier requiert un tiers avis nécessitant son expertise au regard d'un ancien membre en réinscription. Le Comité des équivalences a émis deux recommandations à l'égard de candidats en réinscription durant l'exercice 2016-2017.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	NOMBRE				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
AU CANADA	0	0	0	0	0
HORS DU CANADA	159	59	127	0	57

Le Comité de la formation des avocats

Mandat

Le Comité de la formation des avocats a comme mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des avocats.

Nombre de séances

2 réunions

Membres

- M^e Étienne Dubreuil, président
(nommé par le Conseil d'administration)
- M^e Charles Denis (nommé par le Conseil d'administration)
- M. Jesus Jimenez-Orte (nommé par le ministre -
remplacé temporairement par M. Mathieu Lavoie
entre le 11 octobre 2017 et le 10 janvier 2018)
- M^e Stéphanie Bernstein (nommé par le BCI)
- M^e Jean-François Gaudreault-DesBiens
(nommé par le BCI)
- M^e Jocelyne Tremblay, secrétaire, directrice de l'École du
Barreau du Québec (nommée par le Barreau)

Rapport

Les rencontres du CFA ont permis aux membres de partager leurs observations sur l'évolution de l'enseignement du droit. En effet, plusieurs facultés de droit ont revu leurs cursus ou sont en cours de réforme. Les membres ont évoqué le manque de ressources financières pour le développement de programmes qui incluraient des éléments de technopédagogie. Les membres du Comité ont également discuté des grandes orientations de l'évolution du programme de l'École du Barreau. Enfin, il a été question de l'éventuel remaniement du *Règlement sur la formation continue obligatoire*. En effet, à la suite de l'intégration du Service de la formation continue à celui de la qualité de la profession, une réforme est à prévoir.

Le Comité de la formation professionnelle

Mandat

Le Comité de la formation professionnelle décide des grandes orientations de l'École du Barreau et rend compte des activités de l'École du Barreau au Conseil d'administration du Barreau du Québec.

Nombre de séances

10 séances

Membres

- M^e Étienne Dubreuil, président
- M^e Hugo Babos-Marchand
- M^e Philippe Boivin
- M^e Christiane Brizard
- M^e Claudia Duchesne-Pérusse
- M^e Marie-Douce Huard
- M^e Nancy Lajoie
- M^e Peter Moraitis
- M^e Jocelyne Tremblay, secrétaire,
directrice de l'École du Barreau du Québec
- M^{me} Amélie Borges, secrétaire

Rapport

Le Comité de la formation professionnelle est responsable de l'administration du programme de l'École. Il s'assure de la compétence des nouveaux membres du Barreau du Québec. Dans le respect de sa mission et des objectifs de l'École, il établit les politiques nécessaires et veille également à ce que les activités de formation professionnelle soient adéquatement évaluées. Il supervise le stage qui prépare le juriste à l'exercice de la profession et à l'accomplissement d'actes qui sont du ressort exclusif de l'avocat et du conseiller en loi (article 128, *Loi sur le Barreau*).

Ce comité est aussi responsable des examens pour les avocats français qui se prévalent de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle entre le Barreau du Québec et le Conseil national des barreaux de France ainsi que pour les avocats des autres provinces du Canada qui se prévalent du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'avocat hors du Québec* qui donnent ouverture au permis du Barreau du Québec.

Pour l'année scolaire 2017-2018, l'École a reçu environ 1350 demandes d'inscription. À l'automne 2017, 525 étudiants se sont inscrits aux cours préparatoires et 634 se sont inscrits à la formation professionnelle. À l'hiver 2018, 726 étudiants se sont inscrits à la formation professionnelle. Entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018, le Comité de la formation professionnelle a émis 1204 nouvelles cartes de stagiaire et a reconnu 1040 stages.



Le Comité de la formation professionnelle

Faits saillants

Mis en place en 2005, il était devenu opportun de revoir le programme de formation de l'École du Barreau pour s'assurer, notamment, qu'il répond aux impératifs de protection du public, aux besoins du marché, aux besoins de formation des jeunes avocats et que les outils informatiques soient, le cas échéant, mis à contribution. Pour ce faire, l'École s'est dotée d'un plan d'action qui couvre quatre grands enjeux : l'approche pédagogique, le format de l'enseignement, le mode d'évaluation en continu et le positionnement de l'École.

Les principales démarches entreprises entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018 sont les suivantes :

Approche pédagogique, format de l'enseignement et mode d'évaluation

Un expert en pédagogie a analysé le modèle de l'École pour déterminer les modifications pédagogiques à mettre en place afin de réaliser les objectifs du plan d'action.

Plan de communication

Un plan de communication qui mise notamment sur l'utilisation des réseaux sociaux a été présenté en vue du projet pilote du nouveau programme de formation prévu pour l'automne 2019. La révision globale du programme est prévue pour 2020.

Nouvelle évaluation diagnostique

Cet outil permettra de déterminer si, au moment de leur admission à l'École, les étudiants possèdent les connaissances de base nécessaires à la réussite de leur formation professionnelle. Le programme de l'École du Barreau visera principalement le développement des compétences essentielles à la pratique du droit.

Développement d'outils en ligne

À compter de l'automne 2018, 42 des 46 cours préparatoires de l'École du Barreau seront diffusés en ligne. Chaque cours permettra d'accéder à des exercices et leur corrigé ainsi qu'à une Foire aux questions.

Projet pilote de clinique juridique

Un projet pilote de clinique juridique au centre de formation de Montréal avec la division des petites créances de la Cour du Québec a pris fin en mars 2018. Ce projet, réalisé en collaboration avec la Cour du Québec, le Centre de justice de proximité du Grand Montréal, Pro Bono Québec et l'Association du Jeune Barreau de Montréal, a permis à 10 étudiants d'avoir un contact avec la pratique professionnelle. Un post mortem a été présenté en avril 2018 afin d'évaluer l'opportunité de déployer ce projet à d'autres centres de formation.

Le Comité des requêtes

Mandat

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'administration, le Comité des requêtes entend les demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre en vertu des articles 65(3), 67, 70, 72, 74, 122(2) de la *Loi sur le Barreau* lorsque des objections ont été formulées par les intervenants prévus à la loi. Il entend également les demandes faites en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau* visant à faire déclarer les requérants habiles à continuer l'exercice de la profession d'avocat nonobstant leur état de faillite. De plus, le greffe du Comité des requêtes est responsable de la réinscription administrative pour les dossiers faisant suite à une radiation pour non-paiement des cotisations ou de la prime d'assurance, ou à défaut de compléter l'inscription annuelle ou de compléter ses heures de formation continue obligatoire, le cas échéant. En vertu de l'article 48 de la *Loi sur le Barreau*, il entend également les requêtes en appel des décisions du Comité de formation professionnelle, du Comité d'accès à la profession et du Comité des équivalences. En vertu des articles 55.1 et 55.2 du *Code des professions*, il a le pouvoir de radier, de limiter ou de suspendre le droit d'exercice d'un avocat qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger le déclarant coupable d'une infraction criminelle qui a un lien avec l'exercice de la profession ou d'une décision disciplinaire rendue à l'intérieur ou à l'extérieur du Québec.

Nombre de séances

16 séances du Comité des requêtes et 2 séances du Conseil d'administration ont eu lieu afin d'analyser 31 dossiers. Ces 31 dossiers ont donné lieu à 18 auditions sur le fond et 13 décisions sur dossier.

Membres

- M^e Louis François Asselin
- M^e Antoine Aylwin
- M^e Leslie A. Beck
- M^e Charles Belleau
- M^e Caroline Blache
- M^e Alain Blanchard
- M^e Francis Brabant
- La bâtonnière Johanne Brodeur, Ad. E. (jusqu'au 18 décembre 2017)
- M^e Normand Boucher
- M^e André Buteau

- M^e Marc Charbonneau
- La juge Peggy Corbel Warolin (jusqu'en juin 2017)
- M^e Maria Giustina Corsi
- M^e Marie Cousineau
- M^e Catherine Claveau
- M^e Thomas R.M. Davis
- M^e Jean Deaudelin
- M^e Luc Deshaies
- M^e Maryse Dubé
- M^e Stéphane Duranleau
- M^e Magali Fournier
- M^e Nathalie Fournier
- M^e Pascale Gaudette
- Le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin
- M^e Rima Kayssi
- M^e Anne-Marie Laflamme
- M^e Jamilla Leboeuf
- M^e Marc Lemay
- M^e Simon-Pierre Lessard
- M^e Pierre Lévesque
- M^e Clément Massé, c.r., Ad. E.
- Le bâtonnier Louis Masson, Ad. E.
- M^e Pierre Mazurette, c.r., Ad. E.
- M^e Marek Nitoslowski
- Le bâtonnier Gilles Ouimet, Ad. E.
- M^e Pascale Pageau
- M^e Marie Paré
- M^e Robert Poitras
- La bâtonnière Claudia P. Prémont, Ad. E.
- M^e Sophie Primeau
- M^e Claude Provencher
- M^e Pierre Robitaille
- M^e Judith Rochette
- M^e Maxime Roy-Martel
- M^e Claude Savoie
- M^e Christian Tanguay
- M^e Michel Tessier
- M^e Michèle Thivierge
- M^e Diane Trudeau
- La juge Nathalie Vaillant (jusqu'au 7 septembre 2017)
- M^e Caroline Dominique Vien

Secrétaire désignée par le Conseil d'administration :

- M^e Catherine Ouimet, directrice du Service des greffes

Greffe du Comité des requêtes

POUR LA PÉRIODE DU 1 ^{ER} AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018	DOSSIERS ACTIFS AU 31 MARS 2018	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS FERMÉS	DOSSIERS ACTIFS AU 31 MARS 2018
REQUÊTE EN INSCRIPTION EN VERTU DE L'ARTICLE 67 L.B.	0	6	5	1
REQUÊTES EN RÉINSCRIPTION EN VERTU DE :	30	70	81	19
L'ARTICLE 65(1) L.B. (IA ET COT)	4	16	20	0
L'ARTICLE 65(1) L.B. (FCO)	0	9	8	1
L'ARTICLE 65(3) L.B.	2	5	5	2
L'ARTICLE 66 L.B.	2	2	4	0
L'ARTICLE 70 L.B.	17	26	28	15
L'ARTICLE 70 (AR) L.B.	2	4	6	0
L'ARTICLE 71(2) L.B.	0	0	0	0
L'ARTICLE 72 L.B.	1	1	2	0
L'ARTICLE 74 L.B.	0	1	1	0
L'ARTICLE 122 L.B.	0	5	4	1
L'ARTICLE 122(2) L.B.	2	1	3	0
REQUÊTES EN APPEL EN VERTU DE L'ARTICLE 48 L.B.	5	4	8	1
COMITÉ DES ÉQUIVALENCES	1	0	1	0
COMITÉ D'ACCÈS À LA PROFESSION	2	4	5	1
COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	2	0	2	0
INFRACTIONS CRIMINELLES - VÉRIFICATION D'UN LIEN AVEC L'EXERCICE DE LA PROFESSION EN VERTU DE L'ARTICLE 55.1 C.P.	6	18	21	3
SANCTION DISCIPLINAIRE - VÉRIFICATION D'UN LIEN AVEC L'EXERCICE DE LA PROFESSION EN VERTU DE L'ARTICLE 55.2 C.P.	0	1	1	0
TOTAL DES DOSSIERS	41	99	116	24

Le Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances

Mandat

Le Comité accrédite les médiateurs en regard des exigences posées par le Barreau du Québec.

Nombre de séances

■ 7 séances

Membres

- M^e Marie-Josée Brunelle
- M^e Paul Michaud
- M^e Marie-Claude Picard
- M^e Carmine A. Pontillo
- M^e Yves Tourangeau
- M^e Dyane Perreault, secrétaire

Rapport

En date du 31 mars 2018, le Barreau du Québec comptait 1014 avocats accrédités en médiation civile, commerciale et de travail.

À ce jour, il y a 588 médiateurs accrédités en médiation aux petites créances au Barreau du Québec. Les avocats représentent 83 % des médiateurs en médiation aux petites créances.



Le Comité accréditeur en médiation familiale

Mandat

Le Comité accréditeur en médiation familiale gère l'accréditation en cette matière et étudie les dossiers de demandes d'accréditation.

Nombre de séances

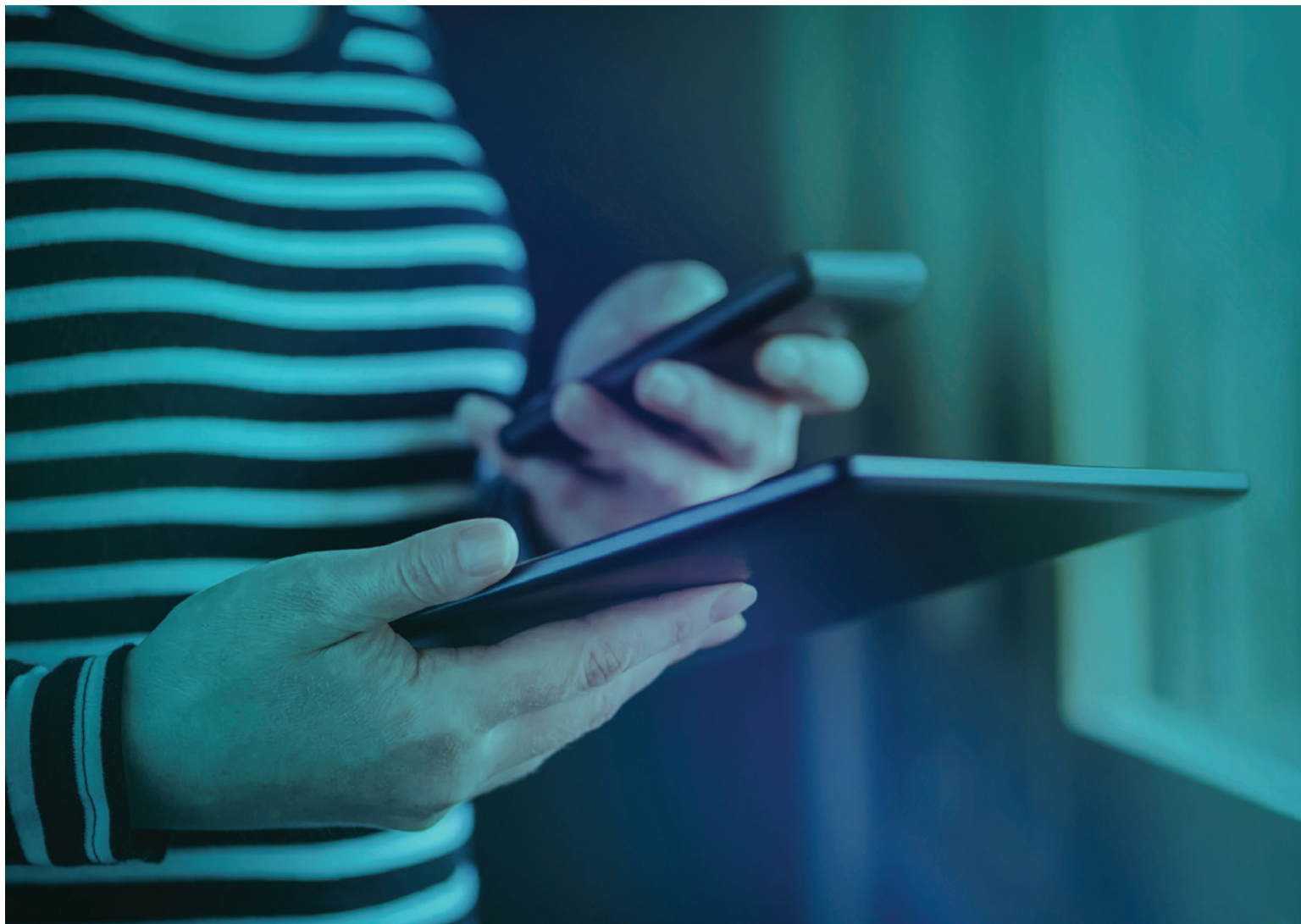
■ 7 séances

Membres

- M^e Marie-Josée Brodeur
- M^e Céline Gagnon
- M^e Hélène Gagnon
- M^e David Pecho
- M^e Johanne Roby
- M^e Miville Tremblay
- M^e Dyane Perreault, secrétaire

Rapport

À ce jour, il y a 593 médiateurs accrédités en médiation familiale membres du Barreau du Québec, ce qui représente 53,1 % des médiateurs en médiation familiale.



Le Comité sur la sténographie

Mandat

Le Comité sur la sténographie, constitué en vertu de l'article 140.1 et suivants de la *Loi sur le Barreau*, a pour mission d'assurer la formation des sténographes qui œuvrent dans le cadre de l'administration de la justice, d'établir leur compétence et, à cette fin, de leur délivrer une attestation. Il a également pour mission de régir leur discipline.

Nombre de séances

- 5 séances

Membres

Nommés par le C.A. du Barreau du Québec

- M^e Normand Auclair
- M^e Annie Quimper
- M^e Magali Fournier (depuis le 24 mai 2017)

Nommées par l'APSOQ (organisme représentatif des sténographes)

- M^{me} Suzanne Baril, présidente (depuis le 7 juin 2017)
- M^{me} Monique Champagne (depuis avril 2017)
- M^{me} Karine Laperrière (depuis avril 2017)

Désignée par la ministre de la Justice

- M^e Christine Bolduc

Secrétaire du Comité sur la sténographie :

- M^e Catherine Ouimet, directrice du Service des greffes

Rapport

Depuis le 1^{er} mai 2006, les articles 2 et 5 à 8 de la *Loi modifiant la Loi sur le Barreau* et la *Loi sur les sténographes* sont entrés en vigueur, de même que le

Règlement sur la formation, le contrôle de la compétence, la délivrance d'une attestation et la discipline des sténographes. Seuls les sténographes inscrits au Tableau des sténographes officiels du Québec tenu par le Comité sur la sténographie peuvent agir à ce titre au Québec.

Le Comité sur la sténographie a établi, pour la douzième année, le Tableau des sténographes. Il compte, pour l'année 2017-2018, 166 sténographes officiels, dont 27 ont plus de 45 années d'exercice.

Par ailleurs, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 2 du Règlement, ces huit organismes étaient reconnus par le Comité comme délivrant des attestations équivalentes à celle de l'École de sténographie judiciaire du Québec afin de permettre l'admission de leurs étudiants à l'examen de sténographie :

- Chartered Shorthand reporters Association of Ontario (CSRAO)
- Northern Alberta Institute of technology (NAIT)
- Institut Grandjean de Paris
- Institut France Quitard de Paris
- International Realtime Court Reporting Institute (anciennement le American Realtime Court Reporting Institute)
- South Carolina School of Court Reporting (SCSCR)
- Canadian Center for Verbatim Studies (reconnue jusqu'au 31 décembre 2014)
- Collège Georges Brown (Ontario) (reconnue jusqu'au 27 février 2018)

Enfin, le Comité a été saisi de deux plaintes concernant des sténographes. Au moment d'écrire ces lignes, aucune date d'audition n'est prévue.

Il n'y a aucune plainte faisant actuellement l'objet d'un examen sommaire, ni aucune en attente d'une audition. Le Comité a octroyé une subvention au montant de 50 000 \$ à l'École de sténographie judiciaire du Québec.

NOMBRE DE PLAINTES 2017-2018	REJETÉE PAR LE COMITÉ D'ÉTUDE	AUDITIONS	NOMBRE DE JOURS D'AUDITION	REJET DE LA PLAINTÉ	CULPABILITÉ
2	0	2	0	0	0

Le Comité a octroyé une subvention au montant de 14 135 \$ à l'Association professionnelle des sténographes officiels du Québec.

Le Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat

Mandat

Le Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat a comme mandat d'assurer la protection du public par la prévention, l'information et l'utilisation de moyens appropriés afin de prévenir, de contrer et de réprimer l'exercice illégal de la profession d'avocat.

Nombre de séances

Le Comité s'est réuni une fois en 2017-2018 pour discuter du nouveau protocole d'enquêtes et de poursuites au Barreau du Québec.

Membres

- M^e Michèle St-onge, présidente (Longueuil)
- M^e Kathy Tremblay (Abitibi-Témiscamingue)
- M^e Sébastien Gagnon (Saint-François)
- M^e Régis Gaudreault (Saguenay-Lac-Saint-Jean)
- M^e Guylaine Trudeau (Côte-Nord)
- M^e Denys P. Godin (Mauricie)
- M^e Nathalie Guertin (Montréal)
- M^e Isabelle Poitras (Québec)
- M^e Stéphane Pouliot (Laval)
- M^e Richard Hotton (Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
- M^e Gilles P. Veilleux (Richelieu)
- M^e Alain Manseau (Laurentides-Lanaudière)
- M^e France Bélanger (Bedford)
- M^e Gérard Brouillette (Outaouais)
- M^e José Luis Baz (Arthabaska)

Secrétaire du Comité sur l'exercice illégal de la profession

- M^e Éliane Hogue

Le Comité exécutif sur l'exercice illégal

Nombre de séances

- Trois séances

Membres

- M^e Nathalie Guertin
- M^e Isabelle Poitras
- M^e Éliane Hogue, secrétaire

	Nombre
Enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal	25
Poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal	9
Jugements rendus portant sur l'exercice illégal	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Retraits	3 [6 chefs]
Autres – Devant le tribunal	
Montant total des amendes imposées	0

Le personnel du Barreau

Le personnel du Barreau

Voici le personnel du Barreau du Québec pour l'exercice financier commençant le 1^{er} avril 2017 et se terminant le 31 mars 2018. **À noter que les personnes dont le nom est suivi de l'astérisque (*) n'étaient plus employées du Barreau le 31 mars 2018.**

Direction générale

- Julie Allard, conseillère aux initiatives stratégiques technologiques
- Lina Aquino, attachée au cabinet de la bâtonnière et à la directrice générale*
- Katlyne Gaspard, conseillère aux événements corporatifs
- M^e Claudia P. Prémont, Ad. E., bâtonnière du Québec*
- M^e Paul-Matthieu Grondin, bâtonnier du Québec
- Ali Pacha, chef de cabinet du bâtonnier et de la direction générale
- M^e Julien Pelletier-David, conseiller spécial – accès à la justice
- Sylvie Thobois, adjointe au cabinet du bâtonnier et à la direction générale
- Ann Tougard de Boismilon, adjointe au cabinet du bâtonnier et à la direction générale (temporaire-remplacement de congé de maternité)
- M^e Lise Tremblay, directrice générale

Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques

- M^e Ana Victoria Aguerre, avocate à la recherche et législation
- M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice du Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques
- Chantal Demers, technicienne en gestion des documents et archives
- M^e Migen Dibra, avocate à la recherche et législation (temporaire – remplacement de congé de maternité)
- France Ducharme, secrétaire des avocats au contentieux
- Martin Dufour, conseiller spécial - gestion de l'information
- Danièle Gignac, secrétaire à la recherche et législation*
- Lucie Grenier, technicienne sénior en documentation
- M^e Réa Hawi, avocate à la recherche et législation
- Marie-Ève Hétu, technicienne en gestion des documents et archives
- M^e Éliane Hogue, avocate aux affaires juridiques
- Magali Job, secrétaire à la recherche et législation
- Annie Langlois, adjointe au secrétariat de l'Ordre
- Charles-Henri Laurier, stagiaire

- M^e Arianne Leblond-Ménard, avocate junior (temporaire)*
- Charlotte Léger, secrétaire à la recherche et législation*
- M^e Nicolas Le Grand Alary, avocat à la recherche et la législation (législation professionnelle)
- Jocelyne Major, secrétaire du directeur, Recherche et législation
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M^e Fanie Pelletier, conseillère à l'équité
- Martin Perron, technicien en gestion des documents et archives*
- Chantal Sabourin, technicienne juridique au contentieux
- M^e Marc Sauvé, conseiller principal – Recherche et législation*
- Murielle Vaillancourt, technicienne sénior en documentation

Bureau du syndic

Montréal

- Bouchra Adaoui, agente d'information au public
- M^e Maryse Ali, avocate au Bureau du syndic
- M^e Julie Barnabé, avocate à la conciliation
- M^e Nicolas Bellemare, syndic adjoint
- Margarette Bernard, adjointe d'avocat(s) à la conciliation
- M^e Guy Bilodeau, syndic
- Michel Cerro, préposé à la gestion des prises de possession au Bureau du syndic (Montréal)*
- Joanne Cloutier, secrétaire de relève au Bureau du syndic
- Jeannette Corey, secrétaire de soutien au Bureau du syndic
- M^e Édith Delisle, avocate à la conciliation
- M^e Corinne Denis-Masse, avocate au Bureau du syndic
- M^e Pierre Despatis, syndic adjoint *
- Hager Eghtedari, adjointe d'avocat(s) à la conciliation
- M^e Chantal Fafard, syndique adjointe
- Nathalie Gagnon, agente à la gestion des dossiers au service de l'inspection du syndic
- M^e Claude-Henri Grignon, avocat de soutien sénior
- Linda Kelley, commis à la numérisation
- Suzanne Laberge, inspectrice-enquêtrice
- M^e Marie-France Laforce, avocate responsable à l'accueil et à l'information
- M^e Luc Lapierre, syndic adjoint
- Francine Leroux, adjointe juridique aux syndics adjoints
- Iudita Luparu, commis de service
- M^e Guylaine Mallette, syndique adjointe
- M^e Daniel Mandron, syndic adjoint
- M^e Claudie Lévesque, syndique adjointe
- M^e Marie-Claude Paquette, syndique adjointe
- M^e Judy Sab, syndique adjointe

- M^e Monik Trempe, avocate à la conciliation
- Émeline Dalmaz, adjointe juridique aux syndicats adjoints*
- Anne-Frédérique Déry, adjointe juridique aux syndicats adjoints
- Suyin Koessling, secrétaire à l'inspection du Bureau du syndic (temporaire)*
- M^e Geneviève Lefebvre, syndique adjointe
- Monique Massicotte, adjointe juridique aux syndicats adjoints
- Pierre Mauro, inspecteur-enquêteur*
- Judith Michaud, inspectrice-enquêtrice
- Diane Miron, préposée au service de l'inspection au Bureau du syndic
- Sarah Monfiston, adjointe d'avocats à la conciliation
- M^e Jean-Michel Montbriand, syndic adjoint
- M^e Brigitte Nadeau, syndique adjointe
- Joseph Ndongbou, préposé à la gestion des prises de possession au Bureau du syndic (Montréal)
- M^e Natalia Ouellette, avocate à la conciliation
- Judith-Silene Nazaïre, adjointe d'avocats au Bureau du syndic (Info-déonto)
- Evelyne Paillé, analyste au service des enquêtes
- M^e Jean Rivard, inspecteur-enquêteur
- Sophie Roberge, inspectrice-enquêtrice
- Nicole Roy, adjointe juridique aux syndicats adjoints
- M^e Miriam Sanschagrin, avocate au Bureau du syndic
- Julie Sigouin, adjointe juridique aux syndicats adjoints
- M^e Jasmine Simard, avocate au Bureau du syndic
- Nadège Thélémaque, secrétaire à l'inspection du Bureau du syndic
- M^e Janou Théorêt, avocate au Bureau du syndic (temporaire)
- M^e Marie-Claude Thibault, syndique adjointe
- M^e Johanne Thibodeau, avocate à la conciliation
- Janissa Uriol, adjointe d'avocats au Bureau du syndic
- Nancy Vincent, adjointe du syndic
- Bianca Voinescu, technicienne à l'inspection, comptabilité et enquête*
- M^e Stephen Wishart, syndic adjoint*
- M^e Cesar Augusto Zapata Meija, avocat au Bureau du syndic

Québec

- Marie-Lou Fillion-Bergeron, secrétaire d'un syndic adjoint (Québec)
- M^e Daniel Gagnon, syndic adjoint Québec
- M^e Lise Gagnon, avocate à la conciliation*
- M^e Pierre-Gabriel Guimont, syndic adjoint Québec
- M^e Dominique Jolin, syndique adjointe Québec
- M^e Alexia-Laure Martel St-Gelais, avocate à la conciliation
- Isabelle Martin, adjointe juridique aux syndicats adjoints (Québec)

- M^e Albina Mulaomerovic, avocate au Bureau du syndic à Québec
- M^e Patrick Richard, syndic adjoint Québec
- Nathalie Roy, secrétaire d'un syndic adjoint (Québec)*
- Claudine Vézina, adjointe juridique à un syndic adjoint et à un avocat au Bureau du syndic (Québec)

Communications

- Martine Boivin, rédactrice en chef du *Journal du Barreau*
- Jean-François Del Torchio, directeur du Service des communications
- Marie-Hélène Jodoin, adjointe aux communications
- Stéphane Jose, coordonnateur des communications / publications imprimées et électroniques
- Martine Meilleur, coordonnatrice aux communications
- Claire Mercier, secrétaire de la direction*
- Virginie Savard, coordonnatrice des communications

École du Barreau

- Solange Bastien, secrétaire à la documentation*
- Amélie Borges, coordonnatrice à la direction de l'École du Barreau
- M^e Geneviève Cabana, responsable aux stages et aux équivalences
- Jacinthe Caron, adjointe au programme et aux évaluations
- Line Desjardins, préposée à la comptabilité
- Brigitte Desmarais, adjointe aux équivalences et aux évaluations
- Marina Goncharova, préposée aux stages
- Claudette Grenier, secrétaire à la documentation
- Kathy Otis, commis à la comptabilité
- Josée Paul Hus, agente aux dossiers étudiants*
- Danielle Rodrigue, chargée de la gestion financière
- M^e Jocelyne Tremblay, directrice de l'École du Barreau

École du Barreau – Centre de Montréal

- Mélissa Bernier, coordonnatrice à la direction du Centre de Montréal
- Lyne Brunet, préposée à l'aide financière et aux étudiants
- M^e Brigitte Deslandes, responsable aux programmes et aux évaluations
- Anne Dupuis, préposée à l'information
- Marie-Andrée Pineault, préposée aux services aux étudiants
- Céline Thérberge, secrétaire de la directrice du Centre de Montréal
- M^e Josée Turcotte, directrice du Centre de formation professionnelle de Montréal
- Noémie Verreault, préposée aux services aux étudiants (temporaire – remplacement de congé de maternité)

Le personnel du Barreau

École du Barreau – Centre de Gatineau

- Solange Labrosse, secrétaire du directeur, Centre de Gatineau
- Natalie LeBlanc, secrétaire-réceptionniste pour le Centre de Gatineau
- M^e Jean-Paul Osborne, directeur du Centre de formation professionnelle de Gatineau
- Laïla Oufkir, secrétaire-réceptionniste pour le Centre de Gatineau*

École du Barreau – Centre de Québec

- M^e André Jacques, directeur du Centre de formation professionnelle de Québec
- Lyne Leclerc, préposée aux activités de formation et aux évaluations
- Diane-Jasmine St-Pierre, secrétaire du directeur, Centre de Québec
- Louise Villeneuve, secrétaire-réceptionniste pour le Centre de Québec

École du Barreau – Centre de Sherbrooke

- Lysane Boyer, préposée aux activités de formation et aux évaluations
- Francine Giguère, secrétaire-réceptionniste pour le Centre de Sherbrooke
- M^e Daniel Grégoire, directeur du Centre de formation professionnelle de Sherbrooke
- Josée Labrecque, secrétaire du directeur, Centre de Sherbrooke

Finances

- Zahia Boukerna, commis à la comptabilité
- Lyne Dupras, préposée à la comptabilité*
- Sylvie Lussier, technicienne aux cotisations
- Réjean Maheu, contrôleur corporatif
- Diana Marcuta, technicienne en comptabilité, aux revenus de placements
- Manon Morin, préposée aux comptes payables
- Myriam Parent, préposée aux cotisations et revenus
- Pierre Richard, directeur du Service des finances
- Nissrine Regragui, chef comptable
- Marie-Fabiola Turgeon, adjointe du directeur du Service des finances
- Ginette Vallée, préposée aux cotisations et revenus
- Mohammed Zahiri, technicien à la comptabilité, aux revenus et aux comptes-clients

Greffes

- Claudia Aguirre, technicienne juridique au Service des greffes
- Rolande Arnoux, préposée à l'information et à la numérisation au Greffe de discipline
- Lynda Arseneault, adjointe du directeur du Service des greffes*
- Leïla Manuela Bechio, agente aux Registres des testaments et mandats de protection
- Élise Boivin-Gionet, agente aux Registres des testaments et mandats de protection
- Johanne Bouchard, préposée à l'information et à la numérisation
- Déneb-Anaïs Bouchard-Pelletier, agente aux Registres des testaments et mandats de protection (temporaire)
- Jessica Brown, agente aux Registres des testaments et des mandats en prévision de l'incapacité (temporaire)*
- Nicole Chartier, réceptionniste
- Stéphanie Corbin, technicienne juridique au Greffe de discipline et au recouvrement
- Lucie Corriveau, agente aux comptes en fidéicommiss*
- Marjorie Desmarchelier, agente aux Registres des testaments et des mandats en prévision de l'incapacité *
- Élise Dulude, préposée à l'admission et aux inscriptions
- Nadia Fabien, agente aux Registres des testaments et mandats de protection
- Manon Fontaine, préposée à la saisie des données au Tableau de l'Ordre et aux bases de données
- Élodie Michèle François, technicienne juridique (temporaire)
- Kim Gagnon-de Courval, commis au service à la clientèle (inscriptions annuelles) (temporaire)
- Chantal Hébert, préposée aux registres des testaments
- Stéphanie Huot, technicienne juridique au Greffe de discipline et au recouvrement
- M^e Anne-Sophie Jolin, superviseure du Service des greffes
- Ludny Jules, commis au service à la clientèle (inscriptions annuelles) (temporaire)*
- Anne-Marie Jutras, technicienne juridique au Greffe d'arbitrage et au Comité de révision (temporaire)*
- Louis Labelle, agent aux comptes en fidéicommiss
- Josée Magnan, préposée au Service des greffes
- Diane Midgley, agente à l'info-Barreau
- Lyria Mosteghanemi, technicienne juridique au Greffe d'arbitrage et au Comité de révision
- M^e Catherine Ouimet, directrice des Greffes
- Mélissa Pelletier, adjointe de la directrice du Service des greffes
- M^e Nathalie Nicole Poirier, superviseure du Service des greffes

- Lise Raffa, commis au service à la clientèle (inscriptions annuelles) (temporaire)
- Geneviève Robidas, préposée au Greffe de réinscription
- Sylvie Roy, secrétaire au Greffe d'indemnisation et coordonnatrice de projets
- Thibaud Saint-Martin, technicien juridique au Greffe de discipline et recouvrement
- Tania Turlotin, agente aux Registres des testaments et mandats de protection
- Jessenia Veras Garcia, agente aux Registres des testaments et mandats de protection (temporaire – remplacement de congé de maternité)
- Geneviève Verrette, agente Info-Barreau

Qualité de la profession (incluant le Service de la formation continue intégré au cours de l'année)

- Marie Agnesetti, agente aux demandes individuelles de reconnaissance
- Mehnaz Akhtar, adjointe de la directrice de la formation continue*
- M^e Gilles Bachand, avocat à la formation continue-récents développements*
- Lise Anne Beaudoin, agente aux activités de formation
- Denis Bédard, technicien comptable sénior
- Michèle Bernard, agente aux activités de formation
- Diane Boivin, responsable des activités de formation continue (affectation temporaire – remplacement de congé de maternité)
- M^e Stéphanie Boutin, avocate aux inspections professionnelles
- Marilyne Boucher-Duguay, technicienne juridique aux inspections professionnelles
- Maxime Cartier Aubertin, adjoint administratif
- Marie-Ève Castonguay, responsable des activités de formation continue
- Lyne Daigle, secrétaire du Service de la qualité de la profession (secteurs prévention-associations)
- Manon Des Ormeaux, superviseure (secteur inspections professionnelles et comptables)
- Guillaume Doucet Boudreau, agent aux activités de formation en ligne, aux inscriptions et à la facturation (temporaire)*
- Caroline Gagnon, coordonnatrice aux inspections comptables*
- Sophie Gagnon, secrétaire du Service de la qualité de la profession (secteur prévention-avocats)*
- M^e Annick Gariépy, avocate du secteur prévention
- Isabelle Gauthier, technicienne comptable sénior
- Charles Hounwanou, agent aux dispensateurs
- M^e Christina Kassab, avocate aux inspections professionnelles

- M^e Laurette Laurin, directrice du Service de la formation continue*
- Nathalie Lavoie, technicienne juridique aux inspections professionnelles
- Marie-Ève Leblond, secrétaire au Service de la qualité de la profession (Secteur prévention – avocats)
- M^e Natacha Legault-Dumont, avocate aux inspections professionnelles
- Andrée Matteau, coordonnatrice aux inspections comptables *
- M^e Maude Miron-Bilodeau, avocate aux inspections professionnelles
- Hélène Nakache, secrétaire aux inspections professionnelles
- M^e Yannek Ostaficzuk, superviseur (secteurs formation et prévention)
- M^e Dyane Perreault, directrice du Service de la qualité de la profession
- M^e Anne-Marie Pierrot, avocate à la formation continue et aux équivalences*
- Hélène Raymond, commis*
- Louise Ste-Marie, secrétaire de la directrice du Service de la qualité de la profession
- Lynda Yahyaoui, secrétaire aux équivalences*
- Vacant, agente aux activités de formation en ligne, aux inscriptions et à la facturation

Ressources humaines

- M^e Éric L'Italien, conseiller en ressources humaines et relations de travail
- M^e Josée Roussin, directrice du Service des ressources humaines
- Geneviève Sarrazin-Deschamps, secrétaire aux ressources humaines (temporaire)*
- Danielle Simony, technicienne en ressources humaines (relève paie)
- Marie-Chantal St-Laurent, technicienne en ressources humaines et paie
- Andrée Matteau, coordonnatrice aux inspections comptables
- M^e Maude Miron-Bilodeau, avocate aux inspections professionnelles
- Hélène Nakache, secrétaire aux inspections professionnelles
- M^e Dyane Perreault, directrice du Service de la qualité de la profession
- Hélène Raymond, commis
- Louise Ste-Marie, secrétaire de la directrice du Service de la qualité de la profession

Le personnel du Barreau

Ressources matérielles

- Lionel Achard, commis de service*
- Pierre Bourget, préposé au soutien administratif
- Guy Chamberland, employé de service de jour
- Stéphane Chamberland, commis de service
- René Gervais, employé de service de soir*
- François Racine, gestionnaire des ressources matérielles

Technologies de l'information

- Mamadou Kaly Barry, administration de système Linux ou Windows
- Zoheir Bougriou, coordonnateur à l'exploitation et à la gestion de projets

- Cristina Lucica Coman, analyste programmeur
- Rachid El-Hachem, analyste programmeur
- Normand Fafard, coordonnateur développement et assurance qualité
- Louis Serge Leblanc, administrateur de système Windows
- Gaétan Lemelin, architecte de solutions
- Tien Duc Nguyen, administrateur de système Linux ou Windows
- Charles Prévost, administrateur des réseaux et téléphonie
- Jean-Pierre St-Yves, analyste programmeur
- Tram Anh Tran, directrice du Service des technologies de l'information*

Les cotisations du Barreau du Québec

LES COTISATIONS DU BARREAU DU QUÉBEC 2017-2018	
Première année (incluant le rabais cotisation de 51,00 \$)	310,00 \$
Deuxième année (incluant le rabais cotisation de 106,50 \$)	646,50 \$
Troisième année (incluant le rabais cotisation de 132,00 \$)	800,75 \$
Quatrième année et plus (incluant le rabais cotisation de 160,00 \$)	970,25 \$
LA CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'AIDE AUX MEMBRES DU BARREAU (PAMBA)	
Première année et plus	25,00 \$
LES COTISATIONS AU CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)	
Première année	136,94 \$
Deuxième année	319,18 \$
Troisième année	386,34 \$
Quatrième année et plus	455,36 \$
LA CONTRIBUTION APTA (PROGRAMME D'ASSISTANCE PARENTALE)	
Première année et plus	15,00 \$
LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS	
Première année et plus	27,00 \$
LES COTISATIONS AUX BARREAUX DE SECTION	
Abitibi-Témiscamingue	210,77 \$
Arthabaska	202,00 \$
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	136,77 \$
Bedford	176,77 \$
Côte-Nord	236,77 \$
Outaouais	
Première année	50,00 \$
Deuxième année et plus	100,00 \$
Laurentides-Lanaudière	161,77 \$

Laval	
Première et deuxième années	121,77 \$
Troisième année et plus	171,77 \$
Longueuil	
Première année	46,44 \$
Deuxième année	56,44 \$
Troisième année	76,44 \$
Quatrième année et plus	126,44 \$
Mauricie	
Première année	93,77 \$
Deuxième année et plus	151,77 \$
Montréal	
Première année	75,00 \$
Deuxième année	90,00 \$
Troisième année	100,00 \$
Quatrième année et plus	150,00 \$
Québec	
Première année	88,37 \$
Deuxième et troisième années	114,35 \$
Quatrième année et plus	155,93 \$
Richelieu	110,00 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	156,77 \$
Saint-François	136,77 \$

NOTES :

- La cotisation annuelle au Barreau du Québec est payable le ou avant le 1^{er} avril de chaque exercice financier.
- Le Barreau du Québec perçoit la cotisation pour les barreaux de section au même moment que sa propre cotisation et en fait remise aux sections.
- La prime pour le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec est de 970\$.

Le Barreau du Québec

**États financiers
au 31 mars 2018**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 4
États financiers	
Revenus et dépenses cumulés	5
Situation financière cumulée	6
Flux de trésorerie cumulés	7
Surplus cumulés	8
Fonds général	
Revenus et dépenses	9
Situation financière	10
Surplus réservés	11
Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés	12
Fonds d'études juridiques	
Revenus et dépenses	13
Situation financière	14
Surplus réservés et surplus investis en immobilisations	15
Fonds d'opérations de l'immeuble	
Revenus et dépenses	16
Situation financière	17
Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés	18
Fonds du programme d'assistance parentale	
Revenus, dépenses et surplus réservés	19
Situation financière	20
Fonds de protection et d'assurance	
Revenus, dépenses et surplus réservés	21
Fonds d'indemnisation	
Revenus, dépenses et surplus réservés	22
Situation financière	23
Notes complémentaires	24 - 46

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres de
Le Barreau du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Le Barreau du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière cumulée et les états de la situation financière des fonds général, d'études juridiques, d'opérations de l'immeuble, du programme d'assistance parentale et d'indemnisation au 31 mars 2018 et les états des revenus et dépenses cumulés, des revenus et dépenses, des surplus réservés et des surplus investis en immobilisations et surplus non affectés du fonds général, des revenus et dépenses et des surplus réservés et surplus investis en immobilisations du fonds d'études juridiques, des revenus et dépenses et des surplus investis en immobilisations et surplus non affectés du fonds d'opérations de l'immeuble, des revenus, dépenses et surplus réservés des fonds du programme d'assistance parentale, de protection et d'assurance, et d'indemnisation, des surplus cumulés et des flux de trésorerie cumulés pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Le Barreau du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Montréal
Le 16 mai 2018

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Le Barreau du Québec

Revenus et dépenses cumulés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018						2017
	Fonds général \$	Fonds d'études juridiques \$	Fonds d'opérations de l'immeuble \$	Fonds du programme d'assistance parentale \$	Fonds d'indemnisation \$	Éliminations \$	Total \$
Revenus							
Cotisations (note 3)	25 148 130			385 886			25 534 016
Vente de publicité – <i>Journal du Barreau</i> et site Internet	240 868						240 868
Registre des testaments	1 285 130						1 285 130
Congrès	153 590						153 590
Intérêts sur les comptes en fidéicommiss		5 058 209					5 058 209
Formation continue obligatoire	2 721 863						2 721 863
Revenus nets de placements	639 365	44 016	1 659	13 330	471 552		1 169 922
Services urgence-avocat	118 260						118 260
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	182 070						182 070
Mobilité de la main-d'œuvre	285 581						285 581
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	171 431						171 431
Location			2 149 955			1 555 396	594 559
Amortissement de l'apport reporté (note 15)			16 425				16 425
Revenus divers	392 534						392 534
	31 338 822	5 102 225	2 168 039	399 216	471 552	1 555 396	37 924 458
Dépenses							
Syndic	8 035 659					410 760	8 446 419
Qualité de la profession	4 915 877					231 960	5 147 837
Greffes et registrariat	2 724 328					266 968	2 991 296
Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques	2 099 195					112 416	2 211 611
Recherche et législation		648 095				49 884	697 979
Communications et publicité institutionnelles	2 579 343					58 752	2 638 095
<i>Journal du Barreau</i>	363 848					5 640	369 488
Centre de documentation		186 123				8 856	194 979
Subventions à des organisations et autres		1 199 754					1 199 754
Gestion des comptes en fidéicommiss		203 440					203 440
Prestations versées				330 519			330 519
Remboursements avocats parents	96 853			1 470	1 031		99 354
Indemnités					160 915		160 915
Affiliations	730 866						730 866
Instances décisionnelles et comités	2 092 624					35 388	2 128 012
Assurance responsabilité professionnelle	502 624						502 624
Frais généraux	4 950 085	245 247		27 891	185 594	374 772	5 783 589
Frais de fonctionnement de la Maison du Barreau			2 264 921				2 264 921
Autres frais	67 556	13 408					80 964
	29 158 858	2 496 067	2 264 921	359 880	347 540	1 555 396	34 882 562
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	2 179 964	2 606 158	(96 882)	39 336	124 012	–	4 852 588

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 18 fournit d'autres informations sur les revenus et dépenses.

Le Barreau du Québec

Situation financière cumulée

au 31 mars 2018

	2018						2017
	Fonds général \$	Fonds d'études juridiques \$	Fonds d'opérations de l'immeuble \$	Fonds du programme d'assistance parentale \$	Fonds d'indemnisation \$	Éliminations \$	Total \$
ACTIF							
Court terme							
Encaisse	18 569 387	3 733 924	784 519	288 937	58 099		23 434 866
Débiteurs (note 4)	394 731	485 164		644	24 821		905 360
Avances à d'autres fonds et entités (note 5)	672 304	181 260	40 890	132 904		411 156	616 202
Frais payés d'avance	946 619		164 303				1 110 922
Placements (note 6)	9 888 540						9 888 540
	30 471 581	4 400 348	989 712	422 485	82 920	411 156	35 955 890
Long terme							
Placements (note 6)	17 196 408	915 617		277 899	11 896 015		30 285 939
Prêt à l'Institut canadien d'information juridique CANLII, 4,74 %, échéant en décembre 2022 (note 7)	373 480						373 480
Immobilisations (note 8)	3 878 196	6 752	1 980 411				5 865 359
	51 919 665	5 322 717	2 970 123	700 384	11 978 935	411 156	72 480 668
PASSIF							
Court terme							
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 9)	5 700 327	83 105	14 982	2 363	268 063		6 068 840
Cotisations à remettre (note 10)	14 663 987						14 663 987
Cotisations reportées	11 127 767			146 960			11 274 727
Provision pour indemnités (note 11)					443 421		443 421
Revenus reportés	463 162						463 162
Provision pour éventualités (note 11)	200 000						200 000
Dus à d'autres fonds et entités (note 12)	227 104	82 525	193 860		6 504	411 156	98 837
	32 382 347	165 630	208 842	149 323	717 988	411 156	33 212 974
Long terme							
Passif au titre des prestations définies (note 13)	1 777 000						1 777 000
Cotisations reportées – projet informatique (note 14)	1 931 142						1 931 142
Apport reporté (note 15)			98 493				98 493
	36 090 489	165 630	307 335	149 323	717 988	411 156	37 019 609
SURPLUS							
Surplus réservés	1 595 144	5 150 335		551 061	11 260 947		18 557 487
Surplus investis en immobilisations	1 947 054	6 752	1 881 918				3 835 724
Surplus non affectés	12 286 978		780 870				13 067 848
	15 829 176	5 157 087	2 662 788	551 061	11 260 947	–	35 461 059
	51 919 665	5 322 717	2 970 123	700 384	11 978 935	411 156	72 480 668

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Bâtonnier du Québec – Paul-Matthieu Grondin

Le Barreau du Québec
Flux de trésorerie cumulés
pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018 \$	2017 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	4 852 588	4 232 522
Éléments hors caisse		
Amortissement et radiation d'immobilisations corporelles et incorporelles	853 912	1 422 944
Amortissement de l'apport reporté	(16 425)	(16 425)
Variations de la juste valeur des placements	(554 711)	(1 411 866)
Diminution du passif au titre des prestations définies	(758 700)	(300 200)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	(5 776 825)	2 044 795
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(1 400 161)	5 971 770
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des acquisitions et des cessions de placements	(3 682 932)	(5 616 089)
Prêt à l'Institut canadien d'information juridique CANLII	(373 480)	
Variation nette des avances à des entités affiliées	(158 376)	203 130
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 207 429)	(1 245 175)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 422 217)	(6 658 134)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des dus à des entités affiliées	14 273	81 799
Cotisations à remettre à divers organismes	32 244	1 781 788
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	46 517	1 863 587
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(6 775 861)	1 177 223
Encaisse au début	30 210 727	29 033 504
Encaisse à la fin	23 434 866	30 210 727

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec

Surplus cumulés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018											2017	
	Fonds général				Fonds d'études juridiques		Fonds d'opérations de l'immeuble		Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'indemnisation			
	Investis en immobilisations	Affectés – fonds de contingence (assurance)	Affectés aux projets informatiques	Non affectés	Investis en immobilisations	Affectés au projet Accès à la justice	Réservés	Investis en immobilisations	Non affectés	Réservés	Réservés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Surplus au début	1 132 528	283 730	2 650 000	10 398 854	20 460	800 000	1 680 469	2 227 964	581 706	511 725	11 136 935	31 424 371	26 719 249
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(392 903)			2 572 867	(13 708)		2 619 866	(430 876)	333 994	39 336	124 012	4 852 588	4 232 522
Réévaluation de la charge de retraite et autres éléments reconnus				(815 900)								(815 900)	472 600
Investissement en immobilisations corporelles et incorporelles	1 207 429			(1 207 429)									
Contribution compensatoire du fonds d'opérations de l'immeuble							50 000		(50 000)				
Dus au fonds général (aménagement des locaux)								84 830	(84 830)				
Virement des surplus réservés			(1 338 586)	1 338 586									
Surplus à la fin	1 947 054	283 730	1 311 414	12 286 978	6 752	800 000	4 350 335	1 881 918	780 870	551 061	11 260 947	35 461 059	31 424 371

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec

Fonds général

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
Revenus		
Cotisations	25 148 130	24 082 348
Formation continue obligatoire	2 721 863	4 659 770
Vente de publicité – <i>Journal du Barreau</i> et site Internet	240 868	544 208
Registre des testaments	1 285 130	1 253 484
Congrès	153 590	37 383
Revenus nets de placements	639 365	814 539
Services urgence-avocat	118 260	118 259
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	182 070	257 493
Mobilité de la main-d'œuvre	285 581	344 256
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	171 431	189 529
Revenus divers	392 534	380 686
	31 338 822	32 681 955
Dépenses		
Syndic	8 035 659	8 530 328
Qualité de la profession	4 915 877	6 384 695
Greffes et registrariat	2 724 328	2 803 859
Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques	2 099 195	2 093 126
Dépenses institutionnelles		
Affiliations	730 866	732 891
Instances décisionnelles et comités	2 092 624	1 742 479
Communications		
Communications et publicité institutionnelles	2 579 343	1 742 775
<i>Journal du Barreau</i>	363 848	698 357
Assurance responsabilité professionnelle	502 624	
Remboursements avocats parents	96 853	97 706
Autres frais	67 556	238 131
	24 208 773	25 064 347
Frais généraux		
Direction générale	602 534	654 854
Finances	1 819 159	1 777 794
Technologies de l'information	2 481 350	2 553 484
Ressources humaines	682 515	770 820
	5 585 558	5 756 952
Moins : frais répartis (note 18)	(635 473)	(624 211)
	4 950 085	5 132 741
	29 158 858	30 197 088
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	2 179 964	2 484 867

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 18 fournit d'autres informations sur les revenus et dépenses.

Le Barreau du Québec

Fonds général

Situation financière

au 31 mars 2018

	2018	2017
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	18 569 387	26 541 468
Débiteurs (note 4)	394 731	459 080
Avances à d'autres fonds et entités (note 5)	672 304	765 467
Frais payés d'avance	946 619	841 920
Placements (note 6)	9 888 540	10 450 580
	30 471 581	39 058 515
Long terme		
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt		84 830
Placements (note 6)	17 196 408	12 899 066
Prêt à l'Institut canadien d'information juridique CANLII, 4,74 %, échéant en décembre 2022 (note 7)	373 480	
Immobilisations (note 8)	3 878 196	3 063 670
	51 919 665	55 106 081
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 9)	5 700 327	7 966 815
Cotisations à remettre (note 10)	14 663 987	14 631 743
Cotisations reportées	11 127 767	13 502 720
Revenus reportés	463 162	424 747
Provision pour éventualités (note 11)	200 000	200 000
Dus à d'autres fonds et entités (note 12)	227 104	264 002
	32 382 347	36 990 027
Long terme		
Passif au titre des prestations définies (note 13)	1 777 000	1 719 800
Cotisations reportées – projet informatique (note 14)	1 931 142	1 931 142
	36 090 489	40 640 969
SURPLUS		
Surplus réservés – projets informatiques en nouvelles technologies de l'information	1 311 414	2 650 000
Surplus réservés – fonds de contingence (assurance)	283 730	283 730
Surplus investis en immobilisations	1 947 054	1 132 528
Surplus non affectés	12 286 978	10 398 854
	15 829 176	14 465 112
	51 919 665	55 106 081

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec

Fonds général

Surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018		2017
	Fonds de contingence (assurance)	Projets informatiques en nouvelles technologies de l'information	Total
	\$	\$	\$
Surplus au début	283 730	2 650 000	2 933 730
Virement des surplus non affectés (a)			1 450 000
Virement aux surplus non affectés		(1 338 586)	(1 338 586)
Transfert de l'actif et du passif du fonds de protection et d'assurance			283 730
Surplus à la fin	283 730	1 311 414	2 933 730

- (a) L'ajout de 1 200 000 \$ aux surplus réservés en 2016-2017 a été effectué afin de pourvoir au développement d'initiatives stratégiques technologiques, chacune des initiatives devant être préalablement approuvée par le conseil d'administration.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec

Fonds général

Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018			2017
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Surplus au début	1 132 528	10 398 854	11 531 382	9 773 915
Réévaluation de la charge de retraite et autres éléments reconnus		(815 900)	(815 900)	472 600
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(392 903) (a)	2 572 867	2 179 964	2 484 867
	739 625	12 155 821	12 895 446	12 731 382
Investissement en immobilisations corporelles et incorporelles	1 207 429	(1 207 429)		
Virement des surplus réservés		1 338 586	1 338 586	
Virement aux surplus réservés (b)				(1 200 000)
Surplus à la fin	1 947 054	12 286 978	14 234 032	11 531 382

(a) Ce montant représente l'amortissement et la radiation d'immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice.

(b) L'ajout de 1 200 000 \$ aux surplus réservés en 2016-2017 a été effectué afin de pourvoir au développement d'initiatives stratégiques technologiques, chacune des initiatives devant être préalablement approuvée par le conseil d'administration.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec

Fonds d'études juridiques

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Revenus		
Intérêts sur les comptes en fidéicommiss	5 058 209	3 036 419
Revenus nets de placements	44 016	60 484
	<u>5 102 225</u>	<u>3 096 903</u>
Dépenses		
Recherche et législation	648 095	699 187
Centre de documentation	186 123	191 533
Subventions à des organisations et autres (note 18)	1 199 754	979 174
Projets spéciaux	13 408	25 192
Gestion des comptes en fidéicommiss	203 440	202 629
Frais généraux	245 247	231 905
	<u>2 496 067</u>	<u>2 329 620</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>2 606 158</u>	<u>767 283</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 18 fournit d'autres informations sur les revenus et dépenses.

Le Barreau du Québec
Fonds d'études juridiques
Situation financière

au 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	3 733 924	1 605 873
Débiteurs (note 4)	485 164	1 540
Avances à d'autres fonds et entités (note 5)	181 260	190 000
	<u>4 400 348</u>	<u>1 797 413</u>
Long terme		
Placements (note 6)	915 617	880 478
Immobilisations (note 8)	6 752	20 460
	<u>5 322 717</u>	<u>2 698 351</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	83 105	120 307
Dus à d'autres fonds et entités (note 12)	82 525	77 115
	<u>165 630</u>	<u>197 422</u>
SURPLUS		
Surplus réservés	4 350 335	1 680 469
Surplus réservés – projet Accès à la justice	800 000	800 000
Surplus investis en immobilisations	6 752	20 460
	<u>5 157 087</u>	<u>2 500 929</u>
	<u>5 322 717</u>	<u>2 698 351</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'études juridiques
Surplus réservés et surplus investis en immobilisations

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018				2017
	Projet Accès à la justice	Réservés	Investis en immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Surplus au début	800 000	1 680 469	20 460	2 500 929	1 683 646
Contribution compensatoire du fonds d'opérations de l'immeuble		50 000		50 000	50 000
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses		2 619 866	(13 708) (a)	2 606 158	767 283
Surplus à la fin	800 000	4 350 335	6 752	5 157 087	2 500 929

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec

Fonds d'opérations de l'immeuble

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Revenus		
Fonds général		
Location	1 459 176	1 427 484
Fonds d'études juridiques		
Location	58 740	57 456
École du Barreau du Québec		
Location	449 400	439 728
Location	182 639	196 311
Intérêts	1 659	4 164
Amortissement de l'apport reporté (note 15)	16 425	16 425
	2 168 039	2 141 568
Dépenses		
Gestion, traitements et charges sociales	296 491	324 481
Taxes foncières	470 984	451 556
Énergie	244 046	247 235
Assurances	13 477	28 806
Entretien ménager	109 249	109 592
Contrats de service, incluant l'amortissement des frais d'installation de locataires de 2 325 \$ (9 874 \$ en 2017)	90 210	88 700
Gardiennage et sécurité	107 005	116 482
Entretien du bâtiment	357 053	466 625
Frais divers	16 159	15 128
Amortissement des immobilisations corporelles	447 301	467 768
Frais généraux provenant du fonds général	112 946	73 677
	2 264 921	2 390 050
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(96 882)	(248 482)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec

Fonds d'opérations de l'immeuble

Situation financière

au 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	784 519	943 033
Débiteurs		962
Avances à d'autres fonds et entités (note 5)	40 890	
Frais payés d'avance	<u>164 303</u>	<u>138 843</u>
	989 712	1 082 838
Long terme		
Immobilisations (note 8)	<u>1 980 411</u>	<u>2 427 712</u>
	<u><u>2 970 123</u></u>	<u><u>3 510 550</u></u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	14 982	88 957
Dus à d'autres fonds et entités (note 12)	<u>193 860</u>	<u>412 175</u>
	208 842	501 132
Long terme		
Dus au fonds général (aménagement des locaux), sans intérêt		84 830
Apport reporté (note 15)	<u>98 493</u>	<u>114 918</u>
	<u><u>307 335</u></u>	<u><u>700 880</u></u>
SURPLUS		
Surplus investis en immobilisations	1 881 918	2 227 964
Surplus non affectés	<u>780 870</u>	<u>581 706</u>
	<u><u>2 662 788</u></u>	<u><u>2 809 670</u></u>
	<u><u>2 970 123</u></u>	<u><u>3 510 550</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'opérations de l'immeuble
Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés
pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	2018			2017
	investis en	Non affectés	Total	Total
	immobilisations			
	\$	\$	\$	\$
Surplus au début	2 227 964	581 706	2 809 670	3 108 152
Dus au fonds général (aménagement des locaux)	84 830	(84 830)		
Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques		(50 000)	(50 000)	(50 000)
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(430 876) (a)	333 994	(96 882)	(248 482)
Surplus à la fin	1 881 918	780 870	2 662 788	2 809 670

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles de l'exercice, déduction faite de l'amortissement de l'apport reporté.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds du programme d'assistance parentale
Revenus, dépenses et surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Revenus		
Cotisations	385 886	379 823
Revenus nets de placements	<u>13 330</u>	<u>18 292</u>
	399 216	398 115
Dépenses		
Prestations versées	330 519	218 281
Remboursements avocats parents	1 470	1 470
Frais généraux	<u>27 891</u>	<u>24 627</u>
	359 880	244 378
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	39 336	153 737
Surplus réservés au début	<u>511 725</u>	<u>357 988</u>
Surplus réservés à la fin	<u>551 061</u>	<u>511 725</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds du programme d'assistance parentale
Situation financière

au 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	288 937	260 596
Débiteurs (note 4)	644	530
Avances à d'autres fonds et entités (note 5)	<u>132 904</u>	<u>179 438</u>
	422 485	440 564
Long terme		
Placements (note 6)	<u>277 899</u>	<u>267 234</u>
	<u>700 384</u>	<u>707 798</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 363	2 303
Cotisations reportées	<u>146 960</u>	<u>193 770</u>
	149 323	196 073
SURPLUS RÉSERVÉS	<u>551 061</u>	<u>511 725</u>
	<u>700 384</u>	<u>707 798</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds de protection et d'assurance
Revenus, dépenses et surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Revenus		
Cotisations		886 253
Intérêts		2 064
	<u>—</u>	<u>888 317</u>
Dépenses		
Indemnités		5 000
Frais de défense		57 340
Assurance responsabilité professionnelle		465 976
Frais généraux		19 990
Frais généraux provenant du fonds général		55 242
	<u>—</u>	<u>603 548</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>—</u>	<u>284 769</u>
Surplus réservés (déficit) au début		(1 039)
Transfert de l'actif et du passif du fonds de protection et d'assurance au fonds général		(283 730)
Surplus réservés à la fin	<u><u>—</u></u>	<u><u>—</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec
Fonds d'indemnisation
Revenus, dépenses et surplus réservés
pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Revenus		
Cotisations		633 038
Revenus nets de placements	471 552	752 952
	471 552	1 385 990
Dépenses		
Indemnités	160 915	383 405
Remboursements avocats parents	1 031	2 450
Traitements et charges sociales	90 892	85 025
Honoraires juridiques	190	425
Frais de bureau	9 221	37 366
Honoraires d'audit	9 550	9 180
Frais généraux provenant du fonds général	75 741	77 791
	347 540	595 642
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	124 012	790 348
Surplus réservés au début	11 136 935	10 346 587
Surplus réservés à la fin	11 260 947	11 136 935

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec

Fonds d'indemnisation

Situation financière

au 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	58 099	859 757
Débiteurs (note 4)	<u>24 821</u>	<u>18 133</u>
	82 920	877 890
Long terme		
Placements (note 6)	<u>11 896 015</u>	<u>11 439 478</u>
	<u><u>11 978 935</u></u>	<u><u>12 317 368</u></u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	268 063	265 702
Dus à d'autres fonds et entités (note 12)	6 504	8 351
Provision pour indemnités (note 11)	<u>443 421</u>	<u>906 380</u>
	717 988	1 180 433
SURPLUS RÉSERVÉS	<u>11 260 947</u>	<u>11 136 935</u>
	<u><u>11 978 935</u></u>	<u><u>12 317 368</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Barreau du Québec (ci-après le « Barreau »), constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (RLRQ, c. B-1), a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit. Le Barreau est régi par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du Barreau sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers du Barreau sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Barreau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception de la quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec qui est évaluée à la juste valeur et des placements en obligations que le Barreau a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, le Barreau détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le Barreau détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des revenus

Cotisations annuelles

Les cotisations annuelles sont reportées et constatées selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations reportées au passif des états de la situation financière du fonds général et du fonds du programme d'assistance parentale.

Revenus nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus nets de placements correspondent aux variations de la juste valeur des placements. Concernant les placements évalués à la juste valeur, le Barreau a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les revenus d'intérêts (y compris l'amortissement des primes et des escomptes sur les placements en obligations) ainsi que les revenus de placements et les variations de la juste valeur de la quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Apports

Le Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

L'organisme a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommis

Les revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommis auprès d'institutions financières sont comptabilisés au fonds d'études juridiques au cours de l'exercice où ils sont gagnés.

Autres sources de revenus

Les revenus du Barreau provenant de la vente de publicité, du registre des testaments, des congrès et de la formation continue obligatoire sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le montant est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Ventilation des dépenses

Les dépenses directement liées à une activité sont attribuées à celle-ci. Les frais généraux sont attribués aux fonds d'études juridiques, d'opérations de l'immeuble et d'indemnisation ainsi qu'à l'École du Barreau en fonction d'une clé de répartition selon le temps de travail consacré par le personnel de la Direction générale, du Cabinet du bâtonnier, du Service des finances, des ressources matérielles, de l'inscription annuelle, du Service informatique et du Service des ressources humaines.

Le solde non réparti est présenté à l'état des revenus et dépenses du fonds général sous la rubrique Frais généraux.

Comptabilité par fonds

Fonds général

Le fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes du Barreau. Les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Fonds d'études juridiques

Le fonds d'études juridiques est utilisé pour promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche et l'information juridiques, ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit.

Fonds d'opérations de l'immeuble

Le fonds d'opérations de l'immeuble est utilisé pour gérer toutes les opérations de l'immeuble, incluant la location et l'aménagement des locaux. Les immobilisations corporelles comptabilisées dans ce fonds sont relatives aux locataires non liés au Barreau et aux aménagements permanents des locaux.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Fonds du programme d'assistance parentale

Le fonds du programme d'assistance parentale pour travailleurs autonomes est utilisé pour compenser partiellement les frais de fonctionnement engagés pendant la période durant laquelle les activités professionnelles sont réduites ou inexistantes en raison de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

Fonds d'indemnisation

Le fonds d'indemnisation est utilisé pour rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un professionnel à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

Immobilisations corporelles et incorporelles, frais d'installation de locataires et apport reporté

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque le Barreau reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles et incorporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles et les frais d'installation de locataires sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Bâtiment – Maison du Barreau	40 ans
Améliorations locatives – fonds d'opérations de l'immeuble	Durée des baux, 1 à 5 ans
Aménagement des locaux	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Ordinateurs et logiciels	5 ans
Logiciels corporatifs	10 ans
Frais de conception de cours	4 ans
Téléphonie	5 ans
Équipement d'impression	4 ans
Frais d'installation de locataires	Durée initiale des baux, 10 ans et 5 ans

L'apport reporté, constitué d'une subvention reçue pour l'acquisition du bâtiment – Maison du Barreau, est viré aux revenus au même rythme que la dépense d'amortissement du bâtiment.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque le Barreau constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle ou les frais d'installation de locataires n'ont plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle ou des frais d'installation de locataires sur la valeur résiduelle est comptabilisé en dépenses à l'état des revenus et dépenses.

Contribution au fonds général

Depuis le 1^{er} avril 2007, le fonds d'études juridiques est susceptible, à la suite de la décision du conseil d'administration (antérieurement le comité exécutif), de verser annuellement au fonds général une contribution ne pouvant excéder 15 % des dépenses liées à la protection du public et au contrôle de la profession engagées par celui-ci.

Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques

Le fonds général contribue au fonds d'études juridiques de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds.

Le fonds d'opérations de l'immeuble s'est engagé à verser annuellement au fonds d'études juridiques une somme de 50 000 \$ à titre de compensation pour la perte de revenus résultant de la contribution de ce dernier au financement de la Maison du Barreau. Cette compensation devra être versée aussi longtemps que le Barreau sera propriétaire dudit immeuble.

Contribution d'équilibre au fonds d'opérations de l'immeuble

Le fonds général contribue au fonds d'opérations de l'immeuble de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu des surplus réalisés, et lui verse toutes les sommes nécessaires au remboursement de la dette à long terme, si nécessaire.

Surplus du fonds d'indemnisation

Les surplus du fonds d'indemnisation doivent être maintenus à un montant minimal de 250 000 \$, et ce, par l'imposition, au besoin, d'une cotisation spéciale.

Entités contrôlées et entités sous influence notable

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle

Le Barreau du Québec a constitué le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec en vertu de l'article 86.1 du Code des professions. Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle est considéré comme une entité sans but lucratif distincte à des fins comptables et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec. La date de fin de son exercice financier est le 31 décembre.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ce fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs du Barreau du Québec, affecté exclusivement à ses opérations d'assurance responsabilité. Puisque les bénéfices et avantages du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle sont réservés aux membres participant à ce fonds, celui-ci n'est pas compris dans les états financiers du Barreau, mais est présenté sommairement à la note 17. Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

École du Barreau du Québec

L'École du Barreau du Québec est régie par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec. L'École du Barreau du Québec est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés. L'École est financée en partie par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui lui verse annuellement une subvention de fonctionnement. La date de fin de son exercice financier est le 31 mai. Les états financiers de l'École du Barreau du Québec ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 17.

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du comité de formation professionnelle de l'École du Barreau du Québec.

École de sténographie judiciaire du Québec

L'École de sténographie judiciaire du Québec a pour objectifs de donner des cours aux étudiants en sténographie ainsi que de promouvoir l'utilisation des méthodes de sténographie. La date de fin de son exercice financier est le 30 juin. Les états financiers de l'École de sténographie judiciaire du Québec ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 17. L'École de sténographie judiciaire du Québec, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est considérée comme un organisme sans but lucratif distinct du point de vue fiscal.

Le Barreau a le pouvoir de nommer certains membres du conseil d'administration de l'École de sténographie judiciaire du Québec et exerce une influence notable sur cet organisme.

Éducaloi

Éducaloi, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré distinct du point de vue fiscal. Éducaloi a pour objectif de réaliser des activités éducatives relatives à la justice, au droit et au fonctionnement du système judiciaire. La date de fin de son exercice financier est le 31 mars. Les états financiers d'Éducaloi ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 17.

Le Barreau a le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d'administration d'Éducaloi et exerce donc le contrôle sur cet organisme.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Opérations entre apparentés

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant établi et accepté par les parties.

Avantages sociaux futurs

Le Barreau constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, le Barreau comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. Le Barreau détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur l'évaluation actuarielle la plus récente établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice du Barreau. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé à l'état des revenus et dépenses. Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les revenus d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-value, sont comptabilisés aux états des surplus des fonds concernés sous un poste distinct. Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans les états des revenus et dépenses au cours d'un exercice ultérieur.

3 - FONDS GÉNÉRAL – COTISATIONS

	2018	2017
	\$	\$
Cotisations totales	51 618 057	59 416 051
Cotisations – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	(10 019 673)	(17 458 699)
Cotisations – Centre d'accès à l'information juridique	(11 096 709)	(10 761 305)
Cotisations – Barreaux de section	(4 405 024)	(3 782 672)
Cotisations – Office des professions	(736 506)	(706 549)
Cotisations – Fonds d'indemnisation		(633 038)
Cotisations – Fonds de protection et d'assurance		(886 253)
Cotisations – Fonds du programme d'assistance parentale	(385 886)	(379 823)
Honoraires professionnels – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	(645 127)	(546 380)
	24 329 132	24 261 332
Variations des cotisations reportées affectées à la campagne publicitaire	818 998	(178 984)
	25 148 130	24 082 348

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

4 - DÉBITEURS

	2018	2017
	\$	\$
Fonds général		
Créances diverses (déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 19 078 \$ (28 992 \$ en 2017))	270 220	352 727
Intérêts courus sur les placements	124 511	106 353
	394 731	459 080
Fonds d'études juridiques		
Intérêts courus sur les placements	1 910	1 396
Intérêts courus sur les comptes en fidéicomis	483 215	
Autres	39	144
	485 164	1 540
Fonds du programme d'assistance parentale		
Intérêts courus sur les placements	580	424
Taxes de vente	64	106
	644	530
Fonds d'indemnisation		
Intérêts courus sur les placements	24 821	18 133

5 - AVANCES À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS

	2018			
	Fonds	Fonds	Fonds	Fonds du
	général	d'études	d'opérations	programme
	\$	juridiques	de l'immeuble	d'assistance
	\$	\$	\$	parentale
Fonds général				132 904
Fonds d'études juridiques	77 887			
Fonds d'opérations de l'immeuble	152 600	41 260		
Fonds d'indemnisation	6 504			
École du Barreau du Québec	278 925		37 450	
Comité sur la sténographie	400			
La Corporation de services du Barreau du Québec	11 416		2 337	
École de sténographie judiciaire du Québec	62		175	
Fondation du Barreau du Québec	456		928	
Régime complémentaire de retraite du Barreau du Québec	144 054			
Educaloi		140 000		
	672 304	181 260	40 890	132 904

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2018

5 - AVANCES À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS (suite)

	2017		
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds du programme d'assistance parentale
	\$	\$	\$
Fonds général			179 438
Fonds d'études juridiques	77 115		
Fonds d'opérations de l'immeuble	362 175	50 000	
Fonds d'indemnisation	8 351		
École du Barreau du Québec	229 305		
La Corporation de services du Barreau du Québec	7 734		
École de sténographie judiciaire du Québec	264		
Régime complémentaire de retraite du Barreau du Québec	80 523		
Éducaloi		140 000	
	<u>765 467</u>	<u>190 000</u>	<u>179 438</u>

Les avances présentées à court terme ne portent pas intérêt et sont encaissables sur demande.

Les avances sont le résultat d'opérations entre les différents fonds prenant place dans le cours normal des activités et pour lesquelles les compensations sont généralement effectuées au cours du mois suivant celles-ci. Les avances inscrites dans cette note n'ont pas fait l'objet des écritures d'élimination inscrites dans l'état de la situation financière cumulée.

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
au 31 mars 2018

6 - PLACEMENTS

					2018
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'indemnisation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
À la juste valeur					
Quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec (a)	12 673 401	915 617	277 899	11 896 015	25 762 932
Obligations de municipalités et d'organismes paragouverne- mentaux	14 737 659				14 737 659
Transactions en cours de règlement	(517 879)				(517 879)
Encaisse chez le fiduciaire	191 767				191 767
	<u>27 084 948</u>	<u>915 617</u>	<u>277 899</u>	<u>11 896 015</u>	<u>40 174 479</u>
Tranche échéant à moins de un an	9 888 540				9 888 540
	<u>17 196 408</u>	<u>915 617</u>	<u>277 899</u>	<u>11 896 015</u>	<u>30 285 939</u>

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

6 - PLACEMENTS (suite)

	2017				
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'indemnisation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
À la juste valeur					
Quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec	9 273 210	880 478	267 234	11 439 478	21 860 400
Obligations de municipalités et d'organismes paragouverne- mentaux	14 060 728				14 060 728
Encaisse chez le fiduciaire	15 708				15 708
	23 349 646	880 478	267 234	11 439 478	35 936 836
Tranche échéant à moins de un an	10 450 580				10 450 580
	12 899 066	880 478	267 234	11 439 478	25 486 256

- (a) La quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec au 31 mars 2018 est constituée d'encaisse (0,2 %), d'obligations gouvernementales (14,6 %), d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes (7,2 %), de fonds communs d'actions canadiennes (15 %), de fonds communs d'actions étrangères (25,3 %), de fonds communs d'obligations canadiennes (22,2 %), de fonds communs de prêts diversifiés (11,8 %) et de fonds communs immobiliers (3,7 %).

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

6 - PLACEMENTS (suite)

Au 31 mars 2018, le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est détenu comme suit :

	%
Fonds général	38,66
Fonds d'études juridiques	2,79
Fonds du programme d'assistance parentale	0,85
Fonds d'indemnisation	36,29
Fondation du Barreau du Québec	7,44
La Corporation de services du Barreau du Québec	11,23
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	1,11
École du Barreau du Québec	1,07
Comité sur la sténographie	0,56
	100,00

7 - PRÊT À L'INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION JURIDIQUE CANLII

Le Barreau du Québec et les autres barreaux canadiens ont convenu de financer l'acquisition de la société Lexum informatique juridique inc. par CANLII. CANLII est un organisme sans but lucratif qui exploite et fournit aux ordres professionnels de juristes un site Web destiné à donner l'accès ininterrompu à une bibliothèque virtuelle d'information juridique canadienne.

L'engagement total du Barreau du Québec dans ce financement pourrait atteindre un montant maximum de 731 622 \$ au cours des trois prochains exercices.

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2018			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Fonds général				
Immobilitisations corporelles				
Mobilier et équipement	92 315	70 836	21 479	23 953
Équipement informatique	86 769	51 753	35 016	99 536
Ordinateurs	16 649	9 989	6 660	3 850
Téléphonie	485 384	184 818	300 566	97 077
Équipement d'impression	8 082	4 041	4 041	2 020
	689 199	321 437	367 762	226 436

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (suite)

	2018			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Fonds général (suite)				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	140 990	87 436	53 554	65 318
Logiciels corporatifs	883 841	696 689	187 152	101 149
Logiciels corporatifs en cours	3 269 728		3 269 728	
	<u>4 294 559</u>	<u>784 125</u>	<u>3 510 434</u>	<u>166 467</u>
	<u>4 983 758</u>	<u>1 105 562</u>	<u>3 878 196</u>	<u>392 903</u>
Fonds d'études juridiques				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	1 500	1 200	300	300
Immobilisations incorporelles				
Logiciels corporatifs	64 521	58 069	6 452	13 408
	<u>66 021</u>	<u>59 269</u>	<u>6 752</u>	<u>13 708</u>
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Immobilisations corporelles				
Terrain (a)	340 000		340 000	
Bâtiment – Maison du Barreau (a)	7 054 998	5 992 992	1 062 006	176 375
Mobilier et équipement	69 922	53 719	16 203	13 986
Améliorations locatives	236 826	212 423	24 403	23 920
Aménagement des locaux	1 744 856	1 207 057	537 799	233 020
	<u>9 446 602</u>	<u>7 466 191</u>	<u>1 980 411</u>	<u>447 301</u>
				2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Fonds général				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	119 776	74 344	45 432	31 654
Équipement informatique	280 329	164 056	116 273	140 169
Ordinateurs	19 249	8 740	10 509	1 798
Téléphonie	485 384	87 741	397 643	48 538
Équipement d'impression	8 082	2 021	6 061	2 021
	<u>912 820</u>	<u>336 902</u>	<u>575 918</u>	<u>224 180</u>

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
au 31 mars 2018

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (suite)

	2017			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Fonds général (suite)				
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	323 770	207 721	116 049	117 183
Logiciels corporatifs	1 011 495	723 194	288 301	108 639
Frais de conception de cours				195 289
Logiciels corporatifs en cours	2 083 402		2 083 402	
	<u>3 418 667</u>	<u>930 915</u>	<u>2 487 752</u>	<u>421 111</u>
	<u>4 331 487</u>	<u>1 267 817</u>	<u>3 063 670</u>	<u>645 291</u>
Fonds d'études juridiques				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	1 500	900	600	300
Immobilisations incorporelles				
Logiciels corporatifs	134 083	114 223	19 860	25 192
	<u>135 583</u>	<u>115 123</u>	<u>20 460</u>	<u>25 492</u>
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Immobilisations corporelles				
Terrain (a)	340 000		340 000	
Bâtiment – Maison du Barreau (a)	7 054 998	5 816 617	1 238 381	176 375
Mobilier et équipement	69 922	39 735	30 187	17 957
Améliorations locatives	239 203	190 879	48 324	23 920
Aménagement des locaux	2 330 203	1 559 383	770 820	249 516
	<u>10 034 326</u>	<u>7 606 614</u>	<u>2 427 712</u>	<u>467 768</u>

(a) La juste valeur du terrain et du bâtiment est estimée à 22 200 000 \$ au 1^{er} novembre 2017.

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les sommes à remettre à l'État totalisent 2 006 391 \$ au 31 mars 2018 (2 132 473 \$ au 31 mars 2017).

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

10 - COTISATIONS À REMETTRE

	2018	2017
	\$	\$
Barreaux de section	2 294 765	2 287 375
Centre d'accès à l'information juridique	5 841 985	5 777 309
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	6 099 017	6 131 063
Office des professions	428 220	435 996
	14 663 987	14 631 743

Les cotisations à remettre correspondent aux cotisations se rapportant à l'exercice 2018-2019 et encaissées par le fonds général en date du 31 mars 2018 pour le compte des entités mentionnées ci-dessus. Ces sommes sont incluses dans l'encaisse du fonds général et sont généralement remises aux entités concernées subséquemment à la clôture de l'exercice.

11 - ÉVENTUALITÉS

Fonds général

Le Barreau fait l'objet d'une réclamation pour un montant total d'environ 95 000 \$. Une provision de 200 000 \$, incluant des frais de défense de 150 000 \$, a été comptabilisée au passif de l'état de la situation financière de ce fonds en fonction d'une estimation effectuée par la direction. Le montant final de l'obligation pouvant résulter de cette réclamation pourrait différer de l'estimation actuelle de la direction.

Fonds d'indemnisation

Une provision pour indemnités de 443 421 \$ a été comptabilisée au passif de l'état de la situation financière de ce fonds en fonction d'une estimation effectuée par la direction et en fonction d'un montant maximum de 250 000 \$ par avocat et de 50 000 \$ par réclamation pour les réclamations déposées avant le 20 mars 2014, et en fonction d'un montant maximum de 500 000 \$ par avocat et de 100 000 \$ par réclamation pour celles déposées à compter de cette date. Le fonds d'indemnisation fait l'objet de réclamations d'un montant total maximum de 3 361 524 \$ en fonction des montants maximums payables. Les indemnités réelles pourraient différer de façon importante de l'estimation actuelle de la direction.

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2018

12 - DUS À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS

	2018			
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds d'indemnisation
	\$	\$	\$	\$
Fonds général		77 887	152 600	6 504
Fonds d'études juridiques			41 260	
Fonds du programme d'assistance parentale	132 904			
La Corporation de services du Barreau du Québec		805		
Fondation du Barreau du Québec	78 000	3 833		
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	16 200			
	227 104	82 525	193 860	6 504
				2017
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds d'indemnisation
	\$	\$	\$	\$
Fonds général		77 115	362 175	8 351
Fonds d'études juridiques			50 000	
Fonds du programme d'assistance parentale	179 438			
Comité sur la sténographie	2 067			
Fondation du Barreau du Québec	81 275			
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	1 222			
	264 002	77 115	412 175	8 351

Les dus présentés à court terme ne portent pas intérêt et sont remboursables sur demande.

Les dus sont le résultat d'opérations entre les différents fonds prenant place dans le cours normal des activités et pour lesquelles les compensations sont généralement effectuées au cours du mois suivant celles-ci. Les dus inscrits dans cette note n'ont pas fait l'objet des écritures d'élimination inscrites dans l'état de la situation financière cumulée.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

13 - RÉGIMES DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations définies de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec). Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. Le Barreau est aussi le promoteur d'un régime complémentaire (non enregistré) offrant des prestations supérieures aux maximums prescrits par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) à certains employés. La charge relative au régime non enregistré est déterminée au moyen de calculs actuariels. La portion non enregistrée du régime n'est pas capitalisée.

Les obligations au titre des prestations définies de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et la juste valeur des actifs des régimes sont déterminées en date du 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente des régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2015 et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'année 2019 en date du 31 décembre 2018.

Le Barreau a mis en place un régime à cotisations définies depuis le 1^{er} janvier 2012. Tous les nouveaux employés embauchés à partir de cette date devront participer à ce nouveau régime.

La situation de capitalisation des régimes de retraite s'établit comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	62 118 800	59 080 300
Juste valeur des actifs des régimes	63 700 800	58 006 700
	1 582 000	(1 073 600)
Provision pour moins-value	3 359 000	646 200
Situation de capitalisation – déficit et passif au titre des prestations définies	1 777 000	1 719 800

14 - FONDS GÉNÉRAL – COTISATIONS REPORTÉES – PROJET INFORMATIQUE

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début et à la fin	1 931 142	1 931 142

Les cotisations reportées seront amorties au fur et à mesure de la mise en service des immobilisations acquises aux fins du projet et au même rythme que les actifs sous-jacents.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

15 - FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE – APPORT REPORTÉ

L'apport reporté représente un montant reçu pour l'acquisition de la Maison du Barreau.

Les variations survenues dans le solde de l'apport reporté sont les suivantes :

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début	114 918	131 343
Amortissement de l'exercice	16 425	16 425
Solde à la fin	98 493	114 918

La portion à court terme de l'apport reporté s'élève à 16 425 \$ au 31 mars 2018 (16 425 \$ au 31 mars 2017).

16 - ENGAGEMENTS

Le Barreau s'est engagé, en vertu de contrats de location échéant jusqu'en décembre 2025, à verser une somme de 427 479 \$ pour la location de locaux à Québec. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 61 665 \$ en 2019 et 2020, à 62 368 \$ en 2021 et à 64 475 \$ en 2022 et 2023.

Le Barreau s'est également engagé, en vertu d'un contrat de services, à verser une somme de 1 100 000 \$ liée au projet informatique, dont un montant de 817 196 \$ est inclus dans les livres au 31 mars 2018. Le solde de l'engagement est de 282 804 \$.

Voir également la note 7 pour un engagement relatif à un prêt.

17 - ENTITÉS CONTRÔLÉES ET ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE

Ci-après des renseignements financiers sommaires provenant des états financiers de chacune des entités :

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle

	2017-12-31	2016-12-31
	\$	\$
Total de l'actif	149 484 222	138 020 749
Total du passif	67 830 747	60 069 365
Actif net	81 653 475	77 951 384
Revenus	17 582 893	19 783 911
Dépenses	15 627 232	13 304 250

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
au 31 mars 2018

17 - ENTITÉS CONTRÔLÉES ET ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE (suite)

	2017-12-31	2016-12-31
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	8 295 295	3 111 851
Activités d'investissement	(8 781 766)	(1 495 575)

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé des revenus de location de 105 504 \$ (112 470 \$ en 2017) au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

École du Barreau du Québec

	2017-05-31	2016-05-31
	\$	\$
Total de l'actif	5 650 904	4 325 300
Total du passif	3 043 109	2 259 660
Actif net	2 607 795	2 065 640
Revenus	8 747 214	8 413 981
Dépenses	8 292 259	8 050 289
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	797 755	638 493
Activités d'investissement	(4 799)	(1 138)
Activités de financement	538 055	(732 253)

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé à l'École du Barreau du Québec un loyer de 449 400 \$ (439 728 \$ en 2017), des honoraires de gestion des admissions de 56 376 \$ (52 590 \$ en 2017) et des frais généraux répartis de 211 209 \$ (194 820 \$ en 2017).

École de sténographie judiciaire du Québec

	2017-06-30	2016-06-30
	\$	\$
Total de l'actif	277 107	173 174
Total du passif	141 696	66 018
Actif net	135 411	107 156

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2018

17 - ENTITÉS CONTRÔLÉES ET ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE (suite)

	2017-06-30	2016-06-30
	\$	\$
Revenus	865 134	485 669
Dépenses	836 879	433 211
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	(120 530)	(12 679)
Activités d'investissement	(4 379)	
Activités de financement	32 193	(2 371)

Au cours de l'exercice, le Comité sur la sténographie n'a pas contribué aux revenus de l'École de sténographie judiciaire du Québec (50 000 \$ en 2017).

Éducaloi

	2017-03-31	2016-03-31
	\$	\$
Total de l'actif	823 578	761 195
Total du passif	764 625	702 242
Actif net	58 953	58 953
Revenus	2 396 342	2 203 342
Dépenses	2 396 342	2 203 342
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	277 546	(262 484)
Activités d'investissement	(9 509)	(270 762)

Comité sur la sténographie

	Non audité 2018-03-31	Non audité 2017-03-31
	\$	\$
Total de l'actif	333 397	276 976
Total du passif	25 749	25 943

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2018

17 - ENTITÉS CONTRÔLÉES ET ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE (suite)

	Non audité 2018-03-31	Non audité 2017-03-31
	\$	\$
Surplus	307 648	251 033
Revenus	100 186	104 547
Dépenses	43 571	108 847

Le Comité sur la sténographie est constitué par la Loi sur le Barreau pour assurer la formation, la discipline et la délivrance des attestations aux sténographes. Il a aussi pour mission de régir leur discipline.

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé au Comité sur la sténographie des honoraires de gestion d'un montant de 13 780 \$ (13 915 \$ en 2017).

18 - INFORMATIONS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES, ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2018	2017
	\$	\$
Revenus d'honoraires de gestion – fonds général		
École de sténographie judiciaire du Québec	14 520	14 520
Fondation du Barreau du Québec	11 160	10 860
La Corporation de services du Barreau du Québec	30 000	30 000
Comité sur la sténographie	13 780	13 915
Programme d'assistance parentale	15 000	15 000
Autres	5 823	7 527
	90 283	91 822
Dépenses d'affiliation – fonds général		
Cotisation à la Fédération des ordres professionnels de juristes	674 167	670 780
Subventions à des organisations et autres – fonds général		
Bourses d'études	31 955	32 393

Le Barreau du Québec
Notes complémentaires
 au 31 mars 2018

18 - INFORMATIONS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES, ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

	2018	2017
	\$	\$
Frais généraux répartis – fonds général		
École du Barreau du Québec	336 209	319 820
Fonds d'études juridiques	235 577	222 681
Fonds d'opérations de l'immeuble	112 946	73 677
Fonds d'indemnisation	75 741	77 791
Fonds de protection et d'assurance		55 242
	<u>760 473</u>	<u>749 211</u>
Allègement – École du Barreau du Québec	<u>(125 000)</u>	<u>(125 000)</u>
	<u><u>635 473</u></u>	<u><u>624 211</u></u>
Subventions à des organisations et autres – fonds d'études juridiques		
Cotisation à l'Institut canadien d'information juridique CANLII	642 394	605 121
Éducaloi	218 157	213 575
Pro Bono – Québec	130 000	70 000
Avocats sans frontières	100 000	50 000
Fondation du Barreau du Québec	25 000	25 478
Subventions diverses	84 203	15 000
	<u><u>1 199 754</u></u>	<u><u>979 174</u></u>

19 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le Barreau est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Barreau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs, les avances à d'autres entités, la quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et les obligations de municipalités et d'organismes paragouvernementaux, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Barreau.

La quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement le Barreau au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers du Barreau l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités d'investissement et de financement.

Le Barreau du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2018

19 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de change

La quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement le Barreau au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le Barreau est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les obligations de municipalités et d'organismes paragouvernementaux portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Barreau au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

La quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement le Barreau au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

Le Barreau est exposé au risque de prix autre en raison de la quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de cet instrument.

La quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement le Barreau au risque de prix autre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Barreau est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Barreau est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés aux états de la situation financière.

20 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Maison du Barreau
445, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3T8
T 514 954-3411
Sans frais 1 844 954-3411
infobarreau@barreau.qc.ca
www.barreau.qc.ca

Barreau 
du Québec

